

**SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

**Le mardi 30 novembre, à 19 heures**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE après son départ)
- Mme Virginie KRIKORIAN (pouvoir à M. GAUGER avant son arrivée)
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER
- Mme Athénaïs MICHEL

Madame le Maire ouvre la séance, à 19 heures, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## **Ordre du jour**

### **08 2021 22**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2021 23**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 2 novembre 2021

### **08 2021 24**

Adoption du budget primitif 2022

### **2021 DAC 58**

Subvention d'investissement (600 000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

### **2021 DAC 637**

Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du Théâtre du Rond-Point du 7 avril 2017

### **2021 DEVE 135**

Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

### **2021 DAE 54**

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

### **2021 DAE 199**

Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)

### **2021 DAE 215**

Subvention (11 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>/9<sup>e</sup>)

### **2021 DAE 219**

Subvention (80 000 euros) et convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8<sup>e</sup>)

### **2021 DAE 226**

Subvention (21 800 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)

### **2021 DAE 228**

Subvention (5 400 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)

### **2021 DAE 233**

Subvention (6 900 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)

### **2021 DAE 254**

Subvention (10 100 euros) au Comité George V pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)

**2021 DU 89**

Compte rendu annuel des traités de concession d'aménagement (8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Volets financier et environnemental

**2021 DLH 397**

Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 29 et 31 rue de Rome (8<sup>e</sup>) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux (13 PLUS - 12 PLS)

**2021 DLH 439**

Réalisation, 43-45 rue de Laborde (8<sup>e</sup>) d'un programme de création de 10 logements sociaux (6 PLA I - 4 PLUS) et 8 logements intermédiaires par Paris Habitat - Subvention (1 008 973 euros)

**2021 DLH 459**

Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation

**2021 DLH 460**

Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

**2021 DASCO 121**

Caisse des écoles (8<sup>e</sup>) - Subvention 2022 (1 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024

**2021 DASCO 168**

Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2 266 120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

**2021 DASCO 151**

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250 000 euros) et subventions pour travaux (64 922 euros)

**2021 DCPA 4**

GS Monceau - Réparation suite fuite chauffage

**2021 DVD 104**

Parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (8<sup>e</sup>). Attribution de la convention d'exploitation DSP (partie garage)

**2021 DJS 164**

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances

**2021 SG 77**

Transformations olympiques - Subventions (400 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

**V08 2021 22**

Vœu de Mme Sophie SEGOND concernant les trottinettes électriques

**V08 2021 23**

Vœu de Mme LECUYER pour améliorer l'aménagement provisoire de la « rue aux écoles » rue de Moscou entre la rue de Liège et la rue de Bucarest

**V08 2021 24**

Vœu de Mme LECUYER pour que la mairie du 8<sup>e</sup> contribue à améliorer l'environnement sonore dans l'arrondissement

**Q08 2021 59**

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les inversions prochaines du sens de la circulation dans certaines rues des quartiers Europe, Monceau et Saint-Augustin

**Q08 2021 60**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les initiatives locales d'aménagement et d'animation pour contribuer à redynamiser les flux passants et l'activité commerciale dans le secteur de la place de la Madeleine

**Mme d'HAUTESERRE**

Il est 19 heures, nous commençons la séance.

Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

**1 °/08 2021 22 – Désignation du secrétaire de séance**

**Mme d'HAUTESERRE**

Pour la traditionnelle désignation d'un secrétaire de séance, je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2021 22 est adoptée.

**2 °/08 2021 23 – Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2021**

**Mme d'HAUTESERRE**

Nous abordons l'approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2021. Avant d'approuver le compte rendu de ce Conseil, un membre du Conseil a-t-il des observations à formuler ?

**Mme LECUYER**

Lors de la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement du mardi 2 novembre 2021, vous avez tenu à mon encontre plusieurs propos accusatoires, reposants sur des mensonges et par conséquent potentiellement constitutifs du délit de dénonciation calomnieuse. En effet, vous m'avez expressément accusée d'utiliser le logo de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement sur mon papier à en-tête en dépit de la connaissance que cette utilisation serait interdite. Je conteste formellement l'interdiction de l'utilisation des logos de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. La direction des Affaires juridiques de la ville de Paris a confirmé depuis le début de la mandature que tous les élus de la majorité, comme de l'opposition, sont autorisés à utiliser le papier à en-tête de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement pour leur correspondance, dans le cadre de l'exercice de leur mandat. D'utiliser des photos de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, sur mon site web, en dépit d'e-mails me l'interdisant qui m'auraient été envoyés. Je conteste formellement avoir été destinataire d'e-mails m'interdisant d'utiliser sur mon site web, ou ailleurs, des photos de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. Beaucoup plus grave : le titre d'adjointe au commerce du 8<sup>e</sup> arrondissement dans ma présentation auprès de commerçants de l'arrondissement. Je conteste formellement avoir utilisé tout autre titre que conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement au cours de mes échanges et présentations aux administrés depuis le début de la mandature. J'attire votre attention sur le fait que cette accusation est particulièrement grave, puisqu'il s'agit d'une accusation d'usurpation de fonction et/ou de titre.

Tout de suite après le Conseil d'arrondissement, je vous ai envoyé un courrier pour vous demander de me préciser toutes les accusations formulées. Je n'ai pas eu de retour de votre part. J'aurais aimé que cela se fasse, sans avoir besoin de l'étaler en Conseil d'arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE**

Il le faut.

**Mme LECUYER**

J'ai demandé à réécouter la bande, parce que la retranscription n'est pas tout à fait exacte, mais l'esprit y est. On m'a interdit d'écouter votre intervention qui était particulièrement difficile à entendre.

Je rappelle que vous avez une procédure en cours pour diffamation. Je suis toujours restée très discrète sur le sujet. Je pense qu'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Merci.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je vais vous répondre sur le dernier point. Nous avons reçu un courrier d'un directeur d'hôtel dans le 8<sup>e</sup> arrondissement dont je vous donne lecture :

*« Madame, nous avons eu la visite ce jour à 11h30 de Monsieur Luy-Frédéric SOL qui s'est présenté à nous comme étant le délégué au commerce du quartier Berri-Washington-Artois et qu'il agissait par délégation de Madame Catherine LECUYER. Nous étions assez surpris de sa démarche, car nous n'étions pas informés de manière officielle de sa visite. Il n'avait pas de carte de visite ou de carte professionnelle à nous présenter. Nous l'avons reçu par courtoisie et avons échangé sur la situation animée de notre quartier, notamment les week-ends. Il nous a dit faire le tour de tous les commerces du quartier et qu'il est en charge de coordonner les relations entre les commerçants. Nous lui avons bien demandé si Madame d'HAUTESERRE était bien au fait de sa démarche et il nous a répondu qu'il était envoyé par Madame LECUYER que nous n'avons jamais rencontrée. Nous souhaiterions donc savoir si cette personne est bien légitime dans son rôle de déléguée au commerce pour le quartier Berri-Washington-Artois du 8<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre des excellentes relations que nous entretenons avec la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement. »*

Voilà, ce que nous avons reçu. Maintenant, si vous considérez que ce monsieur s'est présenté contre votre gré, qu'il considérait qu'il avait le droit de le faire, c'est à vous de l'attaquer.

**Mme LECUYER**

Je ne sais pas de qui il s'agit. Donc, on peut dire n'importe quoi : je peux me présenter en votre nom. Je ne sais pas de qui il s'agit. En tout cas, il ne s'agissait pas de moi, contrairement à ce que vous avez dit.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je n'ai jamais dit dans mon intervention que...

**Mme LECUYER**

Vous l'avez dit et c'est d'ailleurs...

**Mme d'HAUTESERRE**

Dans ma déclaration, je n'ai jamais dit que c'est vous qui vous êtes présentée. J'ai simplement dit qu'une personne s'est présentée comme déléguée au commerce. C'était en français, il me semble.

**Mme LECUYER**

Justement, vous allez reprendre la page 6. Je réponds : « Vous disiez plus tôt qu'il s'agissait de moi. Visiblement, ce n'est pas moi. » C'est pour cela que j'ai demandé à réécouter la bande. Si vous avez raison, je m'incline. Vous ne souhaitez pas que j'écoute votre prise de parole.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je ne le souhaite pas. Si, chaque fois, nous devons passer trois heures à réécouter une bande...

**Mme LECUYER**

Ce n'est qu'une fois, Madame le Maire.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vous avez le droit de réécouter ce que vous racontez.

**Mme LECUYER**

J'ai le droit de réécouter les accusations qui sont portées contre moi...

**Mme d'HAUTESERRE**

Il n'y a pas eu d'accusations portées contre vous. Ce qui a été transcrit est ce qui a été dit.

**Mme LECUYER**

Alors, quel est le problème d'écouter cette bande ?

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est une question de principe, parce que vous n'allez pas nous emmerder matin, midi et soir, avec...

**Mme LECUYER**

Nous sommes en séance de conseil d'arrondissement. Je vous demande d'avoir un peu de dignité. Je parle très calmement.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vous continuez de perturber nos travaux, en cherchant à faire de cette salle de Conseil une estrade pour votre campagne permanente contre une équipe élue démocratiquement

[Brouhaha]

**Mme LECUYER**

Je demande une interruption de séance.

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Pouvons-nous avancer ? Nous sommes là pour...

**Mme LECUYER**

Nous sommes d'accord.

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Chaque fois, c'est le même cirque.

**Mme LECUYER**

Je parle...

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Oui, mais moi, je vous parle. J'ai droit aussi. Excusez-moi, c'est pénible. Tout l'arrondissement est là.

**Mme LECUYER**

Nous sommes d'accord.

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

On n'avance pas du tout.

**Mme LECUYER**

Ai-je le droit d'avoir une réponse ?

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

On recule Mme LECUYER.

**Mme d'HAUTESERRE**

Comme nous avons beaucoup perdu de temps, les services vont vous répondre sur ce que je dois vous dire oralement.

**Mme LECUYER**

D'accord. On est en Conseil d'arrondissement, on a le droit de s'exprimer.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2021 23 est adoptée à la majorité (12 voix). Mme LECUYER votre contre.

**3 °/08 2021 24 – Adoption du budget primitif 2022**

**Mme d'HAUTESERRE**

À l'issue d'un dialogue budgétaire exigeant avec l'exécutif parisien, le budget de l'état spécial s'élève à 2,45 millions d'euros pour 2022, en progression de 4 % par rapport à l'année 2021. Compte tenu du contexte difficile pour les finances des collectivités locales, c'est une grande satisfaction.

Sans entrer dans le détail des chapitres budgétaires, voici les principales évolutions par rapport au budget primitif 2021 :

- Comme je l'avais annoncé lors de notre dernier Conseil, les crédits d'animation locale ont été revalorisés dans le cadre du « pacte parisien de proximité ». Le montant par habitant a été porté à 3,20 euros contre 2,70 euros jusqu'à présent.
- Les travaux dits urgents dans les équipements de proximité continuent de progresser, avec une augmentation de 24 000 euros par rapport à 2021, ce qui représente une hausse de 11 %. Pour mémoire, cette enveloppe évolue en fonction des crédits consommés lors de l'exercice précédent.
- La Maison de la vie associative et citoyenne revient dans le périmètre de l'état spécial de l'arrondissement, car il s'agit désormais d'un équipement de proximité. Cela explique l'augmentation de 58 000 euros de la dotation de gestion locale.

En plus de l'état spécial, le 8<sup>e</sup> arrondissement consacrera 1,6 million d'euros aux investissements d'intérêt local et aux investissements localisés en 2022. Parmi les projets significatifs, nous pouvons relever la rénovation de la rotonde du parc Monceau (396 000 euros), la réfection de la chaussée avenue Hoche (240 000 euros), des travaux d'amélioration du confort des élèves à l'école Robert Estienne (180 000 euros) ou encore la modernisation des circulations au sein du groupe scolaire Bienfaisance (155 000 euros).

Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif, 700 000 euros seront consacrés à la réalisation des projets « un 8<sup>e</sup> apaisé » et « un 8<sup>e</sup> sportif » conformément au choix des habitants.

**Mme LECUYER**

J'ai quelques petites questions. En quoi consistent les 140 000 euros inscrits au budget 2023 pour la chaussée de la rue d'Amsterdam ? Cela entre-t-il dans le cadre de la coronapiste ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Les travaux de la piste cyclable rue d'Amsterdam sont prévus en 2022.

**Mme LECUYER**

C'est inscrit au budget 2023.

**Mme d'HAUTESERRE**

Comme vous le savez, les trottoirs de la rue d'Amsterdam sont très étroits. Le projet prévoit leur élargissement de part et d'autre.

**Mme LECUYER**

Donc, ce n'est pas dans le cadre de la coronapiste.

**Mme d'HAUTESERRE**

Si.

**Mme LECUYER**

Dans le document que vous avez envoyé il y a deux jours. Nous avons reçu un complément au budget primitif, donc 2023. 140 000 euros inscrits au budget 2023 pour la chaussée d'Amsterdam. C'était pour savoir si cela entre dans le cadre de la coronapiste.

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est ce que la Ville nous a proposé en budget supplémentaire. Donc, tout ce qu'on me donne, je prends.

**Mme LECUYER**

Alors, c'est quoi ?

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est pour refaire les trottoirs.

**Mme LECUYER**

Ce n'est donc pas la coronapiste. Est-ce encore un autre budget ?

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est la même opération.

**Mme LECUYER**

De même, pour la rue de Londres : 308 000 euros ?

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est pour la chaussée. Elle doit être refaite dans le cadre de la mise en double sens pour les bus.

**Mme LECUYER**

Sur quel budget, les travaux de réalisation des coronapistes Amsterdam, Havre et Tronchet sont-ils financés ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Par la Ville.

**Mme LECUYER**

Sur quel budget ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Sur le budget de la Ville consacré à la pérennisation des pistes cyclables.

**Mme LECUYER**

Pour terminer, les rues aux écoles, Florence et Moscou, ne sont pas budgétées. Elles ne figurent pas au budget 2023.

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est la même chose que pour la rue de la Bienfaisance. Vous l'avez vu, nous ne l'avions pas prévu il y a deux ans. Cette opération a été votée et décidée récemment, et la Ville a donné un budget pour pouvoir la faire.

**M. BALADI**

Ce sont les fonds directement votés au Conseil de Paris pour les allouer aux écoles.

**Mme LECUYER**

D'accord. J'ai un autre point. Il y a 45 000 euros de frais d'affranchissement. Est-ce l'envoi du journal du 8<sup>e</sup> aux habitants ou en quoi consiste cette somme ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Les services, en quoi consistent les 45 000 euros ?

**M. GOLHEN (Directeur de Cabinet du Maire)**

Ce n'est pas le journal, il est autofinancé.

**Mme d'HAUTESERRE**

Le journal est autofinancé et c'est du portage.

**Mme LECUYER**

Je parle de l'affranchissement. Il y a une ligne « Affranchissement ».

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est le courrier de la Mairie durant une année.

**Mme LECUYER**

Dans ces 45 000 euros, parce qu'il y a eu deux conseils de quartier et visiblement il y a un problème de communication et certains ont évoqué l'idée de faire renvoyer les invitations par courrier, alors que cela a été arrêté par souci d'économie et d'écologie. Cela pourrait-il entrer dans ce budget ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Pour l'instant, je n'ai pas les détails. Nous vous ferons une réponse écrite là-dessus. Je mets aux voix la délibération 08 2021 24. Qui est pour ? **La délibération 08 2021 24 est adoptée à l'unanimité.**

#### **4 °/2021 DAC 58 – Subvention d’investissement (600 000 euros) et convention avec l’association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)**

##### **M. HESSE**

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles parisiennes, je vous propose ce soir d’apporter notre aide au théâtre de la Ville par le vote d’une subvention de 600 000 euros dédiés à la réinstallation du théâtre sur son site historique, place du Châtelet. La subvention s’inscrit dans le cadre d’un plan pluriannuel d’investissement portant sur le rééquipement de la scène et des aménagements futurs du théâtre. Le lancement du chantier en 2016 prévoyait une ouverture en 2018. Les travaux, plus longs que prévu, devraient se terminer à fin 2022 pour accueillir dans des locaux rénovés la saison 2022-2023. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

##### **Mme SEGOND**

J’ai une toute petite question. Lors d’un précédent Conseil d’arrondissement, des négociations entre notre Mairie et le théâtre de la Ville avaient été mentionnées. Je voudrais savoir où cela en est.

##### **Mme d’HAUTESERRE**

Oui, cela concerne l’espace Pierre Cardin, il s’agit d’accueillir des élèves et c’est en cours... Nous essayons d’avoir des tarifs préférentiels. Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 58. Qui est pour ? La délibération 2021 DAC 58 est adoptée à l’unanimité.

#### **5 °/2021 DAC 637 – Avenant n° 1 à la convention d’occupation du domaine public du théâtre du Rond-Point du 7 avril 2017**

##### **M. HESSE**

Comme vous le savez, la Ville de Paris est propriétaire du site du théâtre du Rond-Point et la convention d’occupation du domaine public conclu avec Monsieur Jean-Michel RIBES devait arriver à échéance le 31 décembre 2021. La direction du théâtre, en cours de renouvellement, nécessite le recrutement d’un nouveau dirigeant mené conjointement par la Ville et l’État. Dans l’attente de cet appel à candidatures, la Ville souhaite soutenir le projet d’exploitation de l’occupant actuel et prolonger cette convention d’occupation temporaire jusqu’au 31 décembre 2022, donc prolonger d’une année supplémentaire. Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer de l’avenant présenté ce soir.

##### **Mme d’HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 637. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? La délibération 2021 DAC 637 est adoptée. Abstention de Mme LECUYER. Arrivée de Mme KRIKORIAN.

#### **6 °/2021 DEVE 135 – Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l’établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature**

##### **M. HESSE**

Depuis 2012, la Ville de Paris a décidé la création de Paris Musées, chargé de mettre en œuvre la politique muséale de la Ville de Paris, en vertu d’une convention-cadre régulièrement renouvelée, une convention de mise à disposition de compétences et de services avec la Direction des espaces verts et

de l'environnement doit être signée, donc renouvelée. Cette convention organise notamment les modalités d'entretien des espaces verts du Petit-Palais et du musée Cernuschi. Le renouvellement pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de cette convention est indispensable au bon fonctionnement de Paris Musées. Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention et de bien vouloir en délibérer.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DEVE 135. Qui est pour ? La délibération 2021 DEVE 135 est adoptée à l'unanimité.

#### **7 °/2021 DAE 54 – Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Les emplacements commerciaux situés sur l'espace public parisien sont attribués à l'issue d'un appel d'offres. Une commission présidée par l'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, à laquelle j'ai participé, a sélectionné les candidats en fonction de la solidité du projet.

Vous avez le détail des emplacements concernés dans la délibération. Je souhaite simplement souligner qu'un projet de rénovation du théâtre de Guignol a été retenu. Après l'échec du précédent appel d'offres, faute de candidats, un marionnettiste avec de solides références a été retenu. Nous serons donc heureux, petits comme grands, de voir renaître ce petit théâtre du square Marigny dans les prochains mois.

L'ensemble des autorisations seront délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Compte tenu de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, et des travaux de rénovation du jardin des Champs-Élysées, les conventions conclues dans le périmètre concerné ont une durée de 15 mois contre 3 ans pour les autres.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DAE 54. Qui est pour ? La délibération 2021 DAE 54 est adoptée à l'unanimité.

#### **8 °/2021 DAE 199 – Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)**

#### **9 °/2021 DAE 215 – Subvention (11 000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>/9<sup>e</sup>)**

#### **10 °/2021 DAE 219 – Subvention (80 000 euros) et convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8<sup>e</sup>)**

#### **11 °/2021 DAE 226 – Subvention (21 800 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)**

#### **12 °/2021 DAE 228 – Subvention (5 400 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8<sup>e</sup>)**

**13 °/2021 DAE 233 – Subvention (6 900 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2021 (8<sup>e</sup>)**

**14 °/2021 DAE 254 – Subvention (10 100 euros) au Comité George V pour les illuminations de fêtes de fin d’année 2021 (8<sup>e</sup>)**

**Mme KRIKORIAN**

Une belle nouvelle cette année, puisque les illuminations vont se tenir pour redonner de la gaieté à nos quartiers. Globalement, des subventions ont été affectées à des comités de commerçants ou à des associations de commerçants qui souhaitent illuminer leur quartier. Les subventions sont à peu près similaires à celles allouées en 2018. Elles avaient été revalorisées en raison de l’aide de l’État pour la revitalisation et l’animation des commerces en 2019. En 2020, compte tenu de la crise, ces mesures avaient été suspendues. Les subventions peuvent s’élever jusqu’à 30 % du montant des illuminations. Elles ont été affectées aux associations ou aux comités de commerçants de nos quartiers. Je vous propose de voter en faveur de ces subventions.

**Mme SEGOND**

J’ai une question d’ordre général. Je me suis livrée à l’établissement d’un petit tableau sur les illuminations et sur les subventions versées dans différents arrondissements de la ville, y compris dans le 8<sup>e</sup>, avec le total des subventions, le montant moyen par association, le taux, etc. Une question me taraude. Il y a des disparités manifestes qui ne semblent correspondre à aucune logique. Ces disparités peuvent s’expliquer par différents critères ou domaines. Mais, je voudrais savoir si vous aviez une explication. Quelles sont les clés de répartition des subventions décidées au niveau de la Mairie de Paris ? Y a-t-il une convention globale, hors les conventions bilatérales ?

Vous pouvez me répondre lors d’un prochain Conseil, car je suis intéressée de savoir comment tout cela est distribué.

**Mme d’HAUTESERRE**

Chaque comité de commerçants demande une cotisation à chacun des commerçants. Selon les quartiers, des commerçants font plus de chiffre d’affaires et acceptent de cotiser. Sur les Champs-Élysées, certains arbres ne sont pas décorés, cela veut dire que le commerce en question n’a pas cotisé. La Ville attribue en fonction de l’accord ou des négociations avec le président du comité. Par exemple pour les Champs-Élysées, le montant de l’investissement dans les décorations est faramineux, c’est la raison pour laquelle chaque année ils essaient de trouver un mécène. Depuis trois ans, c’est Ferrero et c’est pour cela que tout est rouge.

Chaque quartier, chaque comité de commerçants négocie par rapport à ce que les commerçants acceptent. Comme il y a eu des moments difficiles, la Ville essaie de compenser, raison pour laquelle il y a une certaine disparité.

**Mme KRIKORIAN**

Un complément, si vous le permettez, Madame la Maire. Je ne sais pas sur quels critères vous voyez des disparités. En regardant les pourcentages, oui il y a des disparités, parce que clairement, comme vient de le dire Madame la Maire, les montants sont très variables en fonction du quartier illuminé et du budget nécessaire. En regardant les pourcentages, le Comité des Champs-Élysées n’a pas un pourcentage similaire à une association de commerçants comme la Madeleine ou ailleurs, parce que les budgets ne sont pas identiques. La Mairie de Paris cherche à donner au mieux pour permettre à chaque quartier d’être illuminé dans les meilleures conditions. Donc, il y a une clé de répartition que je

ne saurais vous dire. En tous les cas, il y a une volonté très forte que, quelle que soit sa taille, le comité ou l'association de commerçants puisse bénéficier d'un budget correspondant au montant global qui lui est donné. Quant au pourcentage, il est évident que le Comité des Champs-Élysées ne recevra pas 30 %, compte tenu de son budget global. Si nous donnions 30 %, nous ne donnerions plus rien aux autres. Donc, les 30 % seront pour les petites associations qui n'ont pas les mêmes moyens et pas les mêmes sponsors, comme vient de le signaler Madame la Maire.

En tous les cas, je suis convaincue de la volonté de donner au mieux en fonction des budgets.

**Mme SEGOND**

Je n'avais pas de doute là-dessus. C'était pour comprendre le système.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix les délibérations 2021 DAE 199, 215, 219, 226, 228, 233 et 254. Qui est pour ? Les délibérations 2021 DAE 199, 215, 219, 226, 228, 233 et 254 sont adoptées à l'unanimité.

**15 °/2021 DU 89 – Compte rendu annuel des traités de concession d'aménagement (8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Volets financier et environnemental**

**Mme d'HAUTESERRE**

Il s'agit de la délibération annuelle faisant état de l'avancement de la ZAC. Celle-ci est en cours d'achèvement. Le nouveau commissariat a été inauguré au printemps et les travaux de voirie sont en cours de finition. Cela va nous permettre prochainement de faire intervenir les services techniques pour l'entretien de la rue Laure Diebold et de l'allée Louis de Funès.

Comme nous avons pu en discuter hier soir lors de l'assemblée plénière du Conseil de Quartier Hoche-Friedland, la police nationale et dorénavant la police municipale patrouillent très régulièrement dans le secteur, pour lutter notamment contre le rassemblement de bandes. La situation du passage le long de l'hôtel du Collectionneur reste difficile, particulièrement pour évincer les installations de SDF.

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DU 89. Qui est contre ? La délibération 2021 DU 89 est adoptée à l'unanimité.

**16 °/2021 DLH 397 – Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 29 et 31 rue de Rome (8<sup>e</sup>) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux (13 PLUS - 12 PLS)**

**Mme d'HAUTESERRE**

L'immeuble du 29-31 rue de Rome appartient à la RIVP depuis 1999. Un premier conventionnement est intervenu en 2008, portant sur 28 des 53 logements de la parcelle. Cette délibération porte sur les 25 logements qui, bien qu'ils appartiennent à la RIVP, bailleur social, n'ont pas le statut de logement social, car ils ne sont pas conventionnés.

Une enquête sociale va être faite auprès des locataires actuels. Si leurs revenus sont situés en dessous des plafonds, ils verront leur loyer baisser. En revanche, si leurs revenus dépassent les plafonds de ressources, leur bail actuel continuera de courir. J'ai assisté le 9 novembre dernier à la réunion organisée par la RIVP, afin de présenter l'opération aux locataires et l'impact possible en fonction de leur situation.

**Mme LECUYER**

Madame la Maire, chers collègues, la politique de l'hôtel-de-ville ne fonctionne pas à Paris, quant à la politique du logement. Cette politique est celle du ghetto avec toujours plus de préemption. Donc, je vous parle de façon un peu plus générale et, ensuite, je vais m'attarder sur le cas de cette opération.

Toujours plus de préemptions dispendieuses et de reconventionnements inutiles et toujours moins de mixité, le parc social de Paris compte ainsi plus de 60 % de logements très sociaux et à peine 30 % de logements pour les classes moyennes. L'année 2020 aura été celle de tous les records. 234 000 Parisiens attendent toujours un logement social. Pendant ce temps, les prix n'ont jamais été aussi élevés dans le parc locatif privé et plus de 10 000 Parisiens fuient chaque année la capitale. Il s'agit principalement de familles et de classes moyennes avec des difficultés à se loger.

Dans le 8<sup>e</sup>, même si des meublés touristiques ont été récemment remis en location classique, le marché de l'immobilier reste très tendu du fait du nombre élevé de bureaux – nous en avons parlé lors du dernier Conseil – et des résidences secondaires, ainsi que d'un taux de vacance élevé. Pour aider les familles et les classes moyennes, il faudrait inverser le rapport ci-dessus et, par exemple, reconventionner certains logements sociaux PLAI, PLIS en PLS et PLI. Nous pourrions ainsi aussi réserver un quota aux gardiens retraités, aux employés des métiers en tension et en horaires décalés – comme les aides-soignantes – à l'instar de la réserve mise en place par la Mairie de Paris pour les agents de la collectivité.

Je conclus en indiquant que cette délibération est emblématique de la dérive budgétaire d'un Paris criblé de dettes. Je veux en effet dénoncer le loyer capitalisé de 2 354 602 euros, dont il est question dans cette délibération, qui sera encaissé par anticipation. Cette manœuvre comptable de la Ville de Paris – pour reprendre la formule de la Chambre régionale des comptes – qui consiste à racheter des logements en utilisant son droit de préemption à les convertir en logements sociaux et à demander aux bailleurs – qui va les exploiter pendant les 50 prochaines années – de lui verser en une seule fois l'intégralité des loyers est une véritable bombe à retardement. D'ailleurs, c'est une actualité brûlante, puisque nous avons appris il y a quelques jours que le ministre des Comptes publics somme la Ville de Paris de remettre enfin de l'ordre dans ses comptes.

Compte tenu de ce qui précède, je vais m'abstenir sur cette délibération, ainsi que sur la suivante.

**M. BALADI**

Vous vous adressez à Mme HIDALGO, pas à Madame la Maire du 8<sup>e</sup>, j'imagine.

**Mme LECUYER**

Oui, d'une manière générale.

**Mme SEGOND**

Dans le prolongement, effectivement. Premièrement, c'est encore une opération qui ne crée aucun nouveau logement. Deuxièmement, encore une fois la Mairie de Paris va préempter les 65 prochaines années de loyer pour les affecter – c'est le plus grave – au budget de fonctionnement, cassant ainsi la règle d'or de séparation entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Pour cette raison, je voterai contre cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2021 DLH 397. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération 2021 DLH 397 est adoptée à la majorité (11 voix).

**Suffrages exprimés POUR : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

**Suffrage exprimé CONTRE : 1** (Mme Sophie SEGOND)

**Abstention : 1** (Mme Catherine LECUYER)

**17 °/2021 DLH 439 – Réalisation, 43-45 rue de Laborde (8<sup>e</sup>) d'un programme de création de 10 logements sociaux (6 PLA I - 4 PLUS) et 8 logements intermédiaires par Paris Habitat - Subvention (1 008 973 euros)**

**Mme d'HAUTESERRE**

La parcelle du 43-45 rue de Laborde accueille actuellement un garage de 5 niveaux, ainsi qu'un logement inoccupé.

La Ville de Paris avait annoncé en 2018 que la transformation des garages en logements était une des pistes, afin de créer du logement social dans les quartiers déficitaires. La transformation du bâtiment en logements se fera en conservant la façade actuelle et un jardin en cœur d'îlot sera créé. Le permis de construire devrait être déposé en décembre 2022. Nous serons vigilants sur les transformations apportées en vis-à-vis des riverains et du déroulement du chantier dans cet îlot dense. Les travaux devraient débuter en décembre 2023 pour 2 ans.

Le programme est une opération équilibrée puisqu'il comprend notamment 8 logements intermédiaires principalement destinés aux classes moyennes, c'est-à-dire avec des loyers de 10 à 15 % en dessous du prix du marché, et 10 logements sociaux. 6 appartements familiaux (du T3 au T4) seront créés pour répondre aux besoins des familles qui souhaitent rester dans l'arrondissement après la naissance de leur enfant. Un local commercial de 104 m<sup>2</sup> sera implanté en rez-de-chaussée.

Le montant global de l'opération est estimé à 10 millions d'euros, dont 1 million d'euros financés par la Ville de Paris.

**Mme LECUYER**

Une question, puisqu'un certain nombre de places de stationnement seront supprimées. Avez-vous des échos de la façon dont s'est reçu par les habitants ? Y a-t-il une alternative à ces stationnements qui sera trouvée, par exemple proposée dans les parkings souterrains ou autre ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Si vous connaissez un petit peu le 8<sup>e</sup> arrondissement, notamment ce périmètre, c'est un parking privé qui appartient à un grand groupe familial. Malheureusement, comme la politique de la Ville est de ne plus utiliser les voitures, le parking est moins fréquenté – j'en parle en connaissance de cause, parce que c'est le mien – le propriétaire a donc décidé de vendre son garage au plus offrant et la Ville a préempté et a racheté ce lieu qui, initialement, avait une pompe à essence, mais la Ville essaie de ne plus avoir de pompe à essence en souterrain. C'est du privé et, dans la rue Laborde, il y a de moins en moins d'emplacements de stationnement payant en raison du nombre de terrasses installées et de stationnements pour les vélos. Cela fait partie de la politique de la Ville qui revendique une discrimination des véhicules, sauf si ce sont des véhicules propres. Concernant ce parking, il y a moins de locations dans ce quartier.

### **M. BALADI**

Je vois deux points forts. Ce sont les 8 logements intermédiaires qu'on appelle de nos vœux à chaque Conseil d'arrondissement, y compris nous-mêmes bien évidemment, et surtout un local commercial de 104 m<sup>2</sup> qui va aussi revitaliser cette zone. Je rappelle que c'est un parking aérien, qu'il y a possibilité de mettre des fenêtres, d'avoir de la lumière, que les voitures – pour moi – doivent être en souterrain. À proximité, il y a notamment le parking d'AXA...

### **M. GAUGER**

Il vient d'être refait.

### **M. BALADI**

Oui effectivement. Il est sous-utilisé. C'est à cause des tarifs, mais nous avons justement présenté des vœux au Conseil de Paris. En tout cas, ce peut être utilisé pour des personnes ou pour des commerces. Je trouve que c'est au-delà des intérêts personnels, c'est un beau projet pour le 8<sup>e</sup>, pour le bien commun.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2021 DLH 439. Qui est pour ? La délibération 2021 DLH 439 est **adoptée à l'unanimité.**

## **18 °/2021 DLH 459 – Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation**

### **M. BALADI**

Nous en parlions au dernier Conseil et certains élus ont découvert la compensation qui est un phénomène très technique que nous avons découvert au début de la dernière mandature. Quand une transformation est faite d'une habitation en commerce ou en bureau, des compensations s'appliquent. Aujourd'hui, ces règles de compensation applicables à Paris sont :

- La compensation doit être réalisée dans l'arrondissement concerné par la demande de changement d'usage ;
- Les exigences de compensation sont plus contraignantes à l'intérieur du secteur de compensation renforcée dont fait partie le 8<sup>e</sup> arrondissement et dans lequel tout changement d'usage dans les logements existants est soumis à une compensation par la création d'un logement dans l'arrondissement d'une surface double de celle transformée. C'est pour empêcher que l'arrondissement devienne à 100 % bureaux, comme il l'a été au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.
- Une compensation sous forme de logements locatifs sociaux est encouragée. Dans la zone de compensation renforcée, les compensations sous forme de logements sociaux sont limitées à 1 m<sup>2</sup> pour 1 m<sup>2</sup> au lieu de 2 m<sup>2</sup> pour 1 m<sup>2</sup>. Cette règle permet aux bailleurs sociaux de vendre les titres de compensation aux commercialités qu'ils achètent et transforment en logements et d'en faciliter ainsi le financement.

Il y a cinq propositions nouvelles :

1. Création d'un nouveau secteur encadrant plus sévèrement les transformations de logements en meublés de tourisme – il y a une délibération spécifique que nous verrons juste après sur les meublés de tourisme. Le périmètre comprendra neuf arrondissements – dont le 8<sup>e</sup> faisait

déjà partie – avec le nouvel arrondissement Paris Centre, les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements.

2. Prise en compte de la Foncière de la Ville de Paris, nouvel organisme dans la liste des organismes bénéficiant des règles spécifiques pour les cessions de commercialité comme les bailleurs sociaux. Je rappelle que la Foncière de Paris permet à des familles moyennes d'acheter seulement le bâti et non le foncier d'un mètre carré pour environ 5 000 euros du mètre carré. C'est donc vraiment pour ramener les classes moyennes à Paris. Nous sommes preneurs de ce type de projets et nous l'avons soumis à la Ville.
3. Extension de la règle des 50 % de compensation dans le même arrondissement pour la compensation sous forme de logements locatifs sociaux – déjà appliquée dans le 8<sup>e</sup> aujourd'hui – aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.
4. Extension à l'ensemble du secteur de compensation renforcée de l'obligation de proposer un nombre de logements créés au moins équivalent au nombre de logements supprimés, sinon de très grands logements étaient proposés en compensation de la suppression de logements plus petits. Donc, mécaniquement, de la population était perdue, parce que des familles très restreintes se retrouvaient dans un très grand logement.
5. Sécuriser et clarifier le règlement par une réécriture des dispositions complexes. Il y a aussi des autorisations personnelles qui sont très réglementées pour 33 professions libérales spécifiques.

### **Mme LECUYER**

Cette délibération et la suivante – je les discute donc ensemble – ont pour objectif de préserver le parc de logements à Paris sur un marché de locaux d'habitation marqué par la pénurie de logements.

Ces deux délibérations visent principalement le développement des locations élevées – comme rappelé par Vincent – des meublés touristiques de courte durée qui s'est beaucoup accéléré à Paris du fait de l'augmentation des offres via Internet. Dans certains arrondissements, notamment le centre et l'ouest, les locations de meublés touristiques peuvent représenter jusqu'à 20 % de l'offre locative globale et les prix frôlent ceux du secteur hôtelier, c'est-à-dire le double ou le triple du prix des locations traditionnelles. Cette situation génère ainsi deux effets très négatifs : la diminution de l'offre locative typée traditionnelle et la hausse du coût des logements, à la location comme à l'achat. C'est pourquoi nous devons mieux protéger les locaux d'habitation contre ces usages qui menacent non seulement le logement des Parisiens, mais aussi le commerce de proximité et la qualité de vie locale dans les quartiers.

D'une part, la Mairie de Paris veut obliger les propriétaires à compenser au triple la transformation de chaque mètre carré de logement en location saisonnière dans les zones touristiques à forte densité de meublés – le Marais, Montmartre et, pour le 8<sup>e</sup>, les Champs-Élysées. La Cour de cassation avait validé en février ce principe de la compensation, c'est-à-dire l'obligation pour le propriétaire qui veut mettre en location une résidence secondaire dans la capitale d'obtenir une autorisation de changement d'usage et de transformer une surface commerciale en logement pour compenser la perte de surfaces d'habitation. Jusqu'à présent, la compensation de mètres carrés pouvait s'effectuer au simple, voire au double, dans certaines zones. Elle s'effectuera désormais au triple dans ces secteurs de compensation très renforcée.

D'autre part, la Ville de Paris veut soumettre à autorisation les transformations des commerces en rez-de-chaussée en meublés touristiques.

Ces mesures, bienvenues pour renforcer la protection du logement et le contrôle sur les locations de meublés touristiques, complètent la récente mise en place de l'observatoire de la location de meublés touristiques à Paris.

Je conclus mon intervention en appelant l'attention sur un autre phénomène : le développement accéléré du e-commerce, la transformation de commerces en rez-de-chaussée en *dark* commerce. Il s'agit d'un *dark store* ou un *dark kitchen*, comme par exemple rue d'Édimbourg, qui génère lui aussi de nombreux effets négatifs, des nuisances sonores ou des attroupements de livreurs à scooter à la disparition des petits commerces de proximité en passant par l'extinction de la vie de quartier. Pour réguler ce phénomène, je crois d'ailleurs que nous aurions intérêt à mobiliser et à moderniser sans tarder le dispositif existant « Vital Quartier ». Ces enjeux sont décisifs pour le cadre et la qualité de vie à Paris. C'est la raison pour laquelle je vote pour ces deux délibérations.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2021 DLH 459. Qui est pour ? La délibération 2021 DLH 459 est adoptée à l'unanimité.

### **19 °/2021 DLH 460 – Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme**

### **Mme d'HAUTESERRE**

Madame Sophie SEGOND, vous avez déposé un vœu rattaché à cette délibération à 17 heures 30 ce soir. Nous devons formellement voter sur son ajout à l'ordre du jour.

Comme je suis sympa et que c'est Monsieur Vincent BALADI qui va rapporter cette délibération, je vais demander à mes collègues si nous pouvons accepter de mettre ce vœu rattaché au débat. Le délai étant très court, pensez-vous Mesdames et Messieurs avoir le temps de l'étudier, de le lire ? Pouvons-nous le regarder ?

### **Mme LECUYER**

Je ne vois pas d'inconvénient, mais cela dénote bien qu'il y a un souci avec les vœux rattachés aux délibérations, puisqu'il y a un délai de 10 jours et que nous ne pouvons pas déposer le vœu rattaché suffisamment à l'avance.

### **M. BALADI**

Le sujet est qu'il y a le fond et la forme. Nous sommes là pour dire les choses. Nous avons reçu ce vœu à 17 heures 40. Je vous dis ma pensée, je ne fais pas de politique. Avec Virginie KRIKORIAN, nous étions au collège Chaptal. J'ai reçu cela en urgence par SMS. Le temps de le regarder et de venir au Conseil d'arrondissement pour 19 heures, cela est restrictif. Les considérants reprennent la délibération, donc il y a un accord sur tous les considérants. Comme le disait Madame LECUYER, nous sommes d'accord sur certains points, par exemple les meublés touristiques. D'ailleurs, je suis étonné, parce que lors de la dernière mandature, nous n'étions pas tous d'accord sur Airbnb notamment mais c'est un autre sujet.

Pour le Conseil du 8<sup>e</sup>, le sujet est la fin : si on étudie le vœu, il va falloir l'amender parce que, dans sa forme actuelle, c'est trop contraignant. Pour moi, cela crée une autre usine à gaz. La question est la suivante : est-il introduit à l'ordre du jour pour s'abstenir et voter contre ou n'est-il pas mis à l'ordre du jour et il est retravaillé ensemble pour le prochain Conseil ? C'est ce que je propose.

**Mme LECUYER**

La seule chose est que nous ne l'avons pas tous. Je ne l'ai pas reçu. Visiblement, certains l'ont eu. Moi, je ne l'ai pas.

**Mme d'HAUTESERRE**

Certain l'a eu parce qu'il est le rapporteur et le principe est que le rapporteur doit le recevoir avant... Donc, quand c'est arrivé, nous lui avons envoyé directement sur son e-mail. Le document est imprimé et, si l'assemblée accepte que ce vœu soit rattaché à la délibération, il est distribué pour être voté. La question est la suivante : faut-il amender ou pas ?

**Mme SEGOND**

Pouvons-nous au moins en parler ? Et nous verrons si...

**Mme MALACHARD**

Si nous en parlons, c'est qu'il en fait partie. Donc, nous n'allons pas en parler une heure pour...

**Mme SEGOND**

Cela ne nécessite pas une longue discussion. Vincent peut en témoigner. Je pense que nous pouvons en discuter. Ce n'est pas très compliqué comme vœu.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vincent, comme c'est toi qui es rapporteur.

**M. BALADI**

La question est de savoir si nous voulons techniquement communiquer le vœu maintenant à tous les conseillers pour qu'ils aient le même niveau de connaissance. Nous pouvons l'étudier pendant ce conseil, si Madame le Maire en est d'accord. Je vous le dis franchement, je vais demander des amendements.

**Mme d'HAUTESERRE**

Comme le document est en train d'être distribué, je mets aux voix, parce qu'il faut aussi respecter le règlement.

Je mets aux voix l'inscription de ce vœu rattaché à la délibération 2021 DLH 460. Qui est pour qu'il soit débattu ce soir ? Le rattachement du vœu à la délibération 2021 DLH 460 est accepté.

Vincent BALADI va faire la présentation de la délibération. Ensuite, nous discuterons du vœu...

**M. BALADI**

Par rapport à la délibération précédente, je rappelle que, entre 2012 et 2021, il y a plus de 25 000 m<sup>2</sup> de logements créés dans le 8<sup>e</sup>, grâce à la compensation. Ce point est très important. À Paris, entre 2015 et juin 2021, près de 59 000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux étaient transformés en hébergement hôtelier, dont 36 % à Paris centre, donc les quatre premiers arrondissements de Paris.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la protection de l'action publique a introduit dans le Code du tourisme une disposition permettant la création d'un nouveau régime d'autorisation de changement d'usage pour réguler ce phénomène. Je rappelle qu'avant cela, pour un meublé touristique, il suffisait d'avoir un usage commercial pour louer son logement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Or, aujourd'hui, en plus, une autorisation est demandée.

La présente délibération a pour objet de mettre en œuvre le nouveau régime d'autorisation : l'identification des périmètres concernés, la fixation des conditions liées à la redevance de l'autorisation, la définition des critères retenus pour accorder ou non l'autorisation de louer et donc de transformer un local à usage commercial ou un bureau en meublé de tourisme.

Les locaux à usage commercial situé dans les zones de protection du commerce et de l'artisanat dans le PLU ne pourront pas faire l'objet de location de meublés de courte durée. C'est un très bon point.

Les critères retenus pour accorder ou non l'autorisation sont les suivants :

- La transformation du local ne doit pas contribuer à rompre l'équilibre entre emplois, habitats, commerces et services.
- La densité de meublés de tourisme par rapport au nombre de résidences principales ou du nombre d'autorisations d'urbanisme de changement de destination de commerces en hébergement hôtelier au cours des cinq dernières années.
- La densité et de la diversité de l'offre commerciale, au vu de la présence d'une zone de redynamisation commerciale et de la densité commerciale par type de commerces sur le secteur.
- La densité de l'offre hôtelière existante. Comme dans Paris centre, le 8<sup>e</sup> est très bien fourni.
- La location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain apprécié notamment au vu des caractéristiques envisagées de meublés de tourisme – surface, nombre de pièces, maximum de personnes accueillies et moyens d'accès –, lorsque le local fait partie d'un immeuble comportant plusieurs locaux.
- La bonne insertion dans le tissu urbain, apprécié notamment au vu des caractéristiques du quartier. Les demandes d'autorisation de location de locaux à usage commercial en tant que meublé de tourisme seront instruites en lien avec les mairies d'arrondissement.

J'ajoute un dernier point. Lors de la dernière mandature, avec Madame le Maire du 8<sup>e</sup>, toute l'équipe a été vraiment très linéaire dans les prises de position. Nous l'avons fait remonter. Nous avons fait remonter aussi - je parle sous le contrôle de Madame Martine GUICHARD – elle a eu un problème dans son immeuble – des signalements de meublés de tourisme que nous avons fait remonter à la protection de l'habitat de la Ville de Paris et nous avons pu aussi résoudre des affaires, parce que cela venait même sur des locaux d'habitation, ce qui est bien plus grave. Cela devient un vrai fléau. Nous sommes tous d'accord sur le problème. Là, c'est une première avancée. Nous espérons aussi que, en PLU, il y en ait d'autres.

J'appelle à voter pour cette délibération et que, ensuite, nous étudions ensemble le vœu de Madame SEGOND.

### **Mme SEGOND**

Je souhaite faire quelques remarques sur cette délibération. Au mois de septembre 2020, l'Apur rappelait qu'il y avait plus de 200 plateformes qui proposaient des locations de meublés à Paris. Évidemment, vous connaissez Airbnb, la plateforme la plus utilisée. En octobre 2021, l'APUR recensait 63 000 annonces. Comme vous le disiez, les arrondissements de Paris centre et le 8<sup>e</sup> sont les plus visés. Il faut savoir que 63 000 annonces Airbnb à Paris, c'est deux fois plus qu'à New York et cinq fois plus qu'à Lyon. Il faut quand même avoir ces chiffres en tête.

Ce qu'il y a « d'amusant » est que, depuis 2017 et malgré la covid, il n'y a pas eu d'impact sur le nombre d'annonces. Depuis 2017, nous sommes allés dans le bon sens, puisqu'il y a eu des mesures gouvernementales, comme la loi ELAN qui oblige que chaque annonce de location de meublé touristique dispose d'un numéro d'enregistrement, les plateformes à bloquer les annonces lorsque le

plafond de 120 jours de location touristique est dépassé par les loueurs qui paient une amende. Il y a eu le décret d'application sur cet enregistrement. D'ailleurs, à la suite de ce décret, Airbnb a décidé de supprimer toutes les annonces qui ne comportaient pas le numéro d'enregistrement. Il y a eu la loi de 2018 relative à la lutte contre la fraude sur les plateformes, la loi de 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité qui a visé les autorisations de locations des locaux à usage commercial en tant que meublé de tourisme. Finalement, nous arrivons à ces délibérations qui vont dans le bon sens.

J'ai identifié deux problèmes. D'abord, une insuffisance de lutte contre les nuisances qui – comme je le rappelais – sont un véritable fléau, parce que c'est bruyant. C'est un fléau dans certains immeubles.

Nous pouvons nous étonner que la Ville de Paris n'ait pas tenu compte des travaux de la conférence citoyenne sur les meublés touristiques. Dans un avis rendu le 13 février 2021, la conférence dénonçait la hausse des allers-retours des locataires, des incivilités à répétition, des dégradations des parties communes et des nuisances constatées dans les fortes concentrations en meublés touristiques à Paris.

Enfin, c'est là que je voulais en venir. C'est aussi pour vous, Madame la Maire, la faible implication – je trouve – des maires d'arrondissement dans les régimes d'autorisation de transformation des locaux commerciaux en meublés touristiques. Je m'explique. Jusqu'à présent, ces autorisations dépendent de la Maire de Paris qui a la direction de la ville. Les autorisations sont seulement prévues en lien avec les maires d'arrondissement. Je pense que ce lien est à définir et à préciser, parce que la délibération semble développer une approche plus consultative, alors qu'en réalité vous devriez avoir un avis décisif sur ces demandes. Les maires d'arrondissements sont au plus près du territoire et des habitants. Ils devraient donc avoir leur mot à dire sur ces autorisations. Face aux objectifs d'équilibre entre emplois, habitats, commerces et tourisme dans notre arrondissement, les maires d'arrondissement sont les acteurs territoriaux les mieux placés pour juger l'attribution d'autorisations d'usage de locaux commerciaux en meublés touristiques. Pour moi, ces acteurs territoriaux sont les maires. C'est le sens du vœu que j'ai proposé.

#### **M. BALADI**

Je ne peux qu'être d'accord avec vous, Madame SEGOND. Vraiment, je pense que nous sommes là aussi pour critiquer la Ville quand il faut.

Sur les meublés touristiques, même s'il y a eu quelques boulettes, comme la location du Louvre par Airbnb, je pense que aussi bien l'État que la Ville ou les mairies d'arrondissement ont franchement fait leur boulot et cela va dans le bon sens.

C'est tout ce que j'ai à ajouter. Je suis assez d'accord avec vous. Il faudrait vraiment que nous ayons une brigade plus renforcée pour ces locations. Ensuite, nous parlerons de votre vœu en détail.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2021 DLH 460. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DLH 460 est adoptée à l'unanimité.

Maintenant, nous abordons le vœu rattaché.

**Vœu rattaché à la délibération 2021 DLH DU DAE 460 Relatif à la prise en compte des nuisances sonores dans l'instruction des demandes d'autorisation pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme**

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant que cette loi introduit dans le code de l'urbanisme une disposition permettant la création d'un nouveau régime d'autorisation de changement d'usage, autorisant les collectivités locales qui le souhaitent à mettre en place un outil de régulation des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme ;

Considérant la recrudescence de meublés touristiques à Paris (63 294 annonces Airbnb à Paris en février 2021 contre 36 713 à New York) ;

Considérant qu'entre 2015 et juin 2021, près de 59 000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux ont été transformés en hébergement hôtelier et qu'entre 2017 et 2020, 900 commerces ont disparu à Paris ;

Considérant que ce projet de règlement municipal retient comme critère d'autorisation que « la location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain, appréciées notamment au vu des caractéristiques envisagées du meublé de tourisme (...) et de la bonne insertion dans le tissu urbain » ;

Considérant que le sujet des nuisances générées par l'activité des meublés touristiques dans la capitale est un sujet de préoccupation majeur des Parisiens ;

Considérant en ce sens l'avis citoyen du 13 février 2021 élaboré dans le cadre de la conférence citoyenne sur les meublés touristiques ;

Considérant que cet avis citoyen dénonce « des allers-retours des locataires, des incivilités à répétition, des dégradations des parties communes, des nuisances sonores » ;

**Sur proposition des élus du 8<sup>ème</sup>,**

**Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu :**

**- Qu'une particulière vigilance soit accordée dans l'instruction des demandes d'autorisation quant à l'insonorisation du local ;**

**- Que l'autorisation accordée puisse être révoquée en cas de nuisances répétées constatées par les services de police nationale ou municipale**

**Mme SEGOND**

La présentation, je l'ai faite. Je vous propose d'introduire, dans le règlement municipal, un critère contraignant les propriétaires qui souhaitent louer un usage commercial en tant que meublé à effectuer des travaux d'insonorisation si nécessaire et à mettre en place un système d'autorisation temporaire et révocable en cas de nuisances constatées, de façon à ce que rien ne soit inscrit dans le marbre. C'est le sens de mon vœu.

**Mme d'HAUTESERRE**

Souhaitez-vous l'amender, comme nous n'avons pas eu le temps de l'étudier plutôt, et que les uns et les autres prennent connaissance de ce vœu...

**M. HESSE**

Sur quels critères ?

**Mme KRIKORIAN**

Sur quels critères, allons-nous constater les nuisances ? Sur des plaintes déposées ? Je cherche...

**Mme SEGOND**

Sur des plaintes.

**Mme KRIKORIAN**

Des plaintes répétitives.

**Mme SEGOND**

Dans mon immeuble par exemple, il y a de nombreux Airbnb et allers-retours.

**Mme KRIKORIAN**

C'est pour savoir le critère factuel qui va être utilisé. Cela doit-il être spécifié ?

**Mme LECUYER**

Des avertissements préalables devraient être délivrés au préalable par Airbnb ou une autre plateforme.

**Mme SEGOND**

Martine, quand cela t'est arrivé, t'es-tu plainte ?

**Mme GUICHARD**

Complètement, dans ma copropriété nous avons trois copropriétaires qui n'habitaient pas sur place. Ils louaient leur studio ou deux-pièces, mais c'était tous les trois jours pendant un an. Cela n'arrêtait pas. Donc, cela est hyper insécure. Impossible de savoir qui est là. N'importe qui peut être là. Ils arrivaient n'importe quand en pleine nuit, ils sonnaient à une porte : « Ah, je me suis trompé », parce qu'ils avaient un papier sur lequel il était marqué 4<sup>e</sup> étage porte droite, mais ils ne savaient pas laquelle. C'était intenable. Le bruit des ascenseurs et des valises toute la journée. Les personnes arrivaient dans le hall de l'immeuble, s'installaient sur les marches en pique-niquant, parce que les clés n'arrivaient qu'à 4 heures et qu'il était midi. Nous sommes situés à quelques mètres des Champs-Élysées. Il y a deux portes avec un badge de sécurité. C'était invivable. C'est dangereux : vous ne savez pas qui est là et n'importe qui peut être là. Ils dégradent tout y compris les ascenseurs. Tout le monde s'est plaint.

**M. BALADI**

Amendons-nous le vœu ? Je pense que cela peut aller plus loin...

**Mme d'HAUTESERRE**

Nous sommes tous d'accord que les nuisances générées par l'activité de meublés touristiques dans la Capitale est un sujet de préoccupation majeure des Parisiens.

Cela a commencé il y a cinq ou six ans, quand nous avons commencé à avoir – en ce qui me concerne – des administrés qui ont sonné le tocsin, parce qu'ils ont subi de plus en plus l'attitude de touristes qui malheureusement ne respectaient pas les autres. La Ville a pris des mesures, notamment Ian BROSSAT, parce qu'il n'y a pas eu de contrôles, les loyers étaient payés cash pour certains propriétaires et qu'il y a eu quelques scandales...

**M. TILLOY**

Est-il possible de le retravailler avant ?

**Mme d'HAUTESERRE**

On appelle cela amender. Comme personne n'a eu le temps de prendre connaissance de votre vœu, nous pourrions le retravailler avant de le déposer. Nous avons jusqu'à vendredi pour le déposer au Conseil de Paris. Nous pourrions le retravailler intelligemment parce que là c'est difficile d'amender pour faire n'importe quoi. Pour moi, cela va être rejeté au premier jour du Conseil de Paris. Athénaïs, l'as-tu eu sous les yeux ? Qu'en penses-tu ?

**Mme MICHEL**

Je me pose vraiment des questions – mais c'est plutôt mon empreinte de juriste – par rapport au système d'autorisation temporaire révocable. Cela me fait un peu peur au niveau de la sécurité

juridique. Comment cadrer tout cela ? Je trouve cela très large, nous n'avons pas assez de précisions. Nous ne savons les critères à prendre en compte. C'est un peu la porte ouverte et ce n'est pas assez cadré, de prime abord, parce que je l'ai vu en cinq minutes. Pour moi, cela manque de précision, surtout du côté juridique.

**Mme LECUYER**

Je rejoins aussi ce qui vient d'être dit par Athénaïs. Il y a une part de subjectivité.

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est la raison de ma proposition. Comme nous n'avons pas vraiment eu le temps de l'étudier et que ce n'est pas n'importe quel vœu, il ne faudrait pas qu'ensuite cela nous retombe dessus. Donc, il faut que nous l'étudions intelligemment pour le déposer. Sommes-nous d'accord sur ce point ? Oui. Merci beaucoup

**20 °/2021 DASCO 121 – Caisse des écoles (8<sup>e</sup>) - Subvention 2022 (1 100 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

À l'issue d'un dialogue de gestion interne, la subvention proposée en 2022 est fixée à 1,1 million d'euros, en progression de près de 120 000 euros par rapport à l'an passé, soit plus de 12 %. Les parents d'élèves sont vraiment unanimes – nous le voyons tous les jours à travers les e-mails et les messages des écoles – pour reconnaître une progression. Madame SERALINI, inspectrice de l'Éducation nationale qui est présente, pourra en témoigner.

**Mme d'HAUTESERRE**

Madame SERALINI, vous ne vous êtes pas annoncée. Je ne vous ai pas vue.

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Madame SERALINI pourra confirmer cette progression de la qualité du service rendue aux enfants. La nouvelle direction, M. VAN MEENEN, est à l'écoute des parents et a dynamisé les menus. La part de l'alimentation durable est en forte progression – c'est une très bonne chose – : de 20 % en 2020, elle est passée à 29 % en 2021 et elle ne va pas s'arrêter là. Pour le moment, deux repas végétariens ont été introduits dans les cantines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour 2022, l'objectif se situe à 35 % d'alimentation durable. Le dialogue social au sein de la caisse des écoles a été renforcé avec la mise en place de deux réunions annuelles pour progresser dans les conditions de travail. Dans la perspective des absorptions des deux collèges à restauration autonome, un responsable des marchés publics va être recruté, des missions complémentaires d'un ou d'une diététicienne sont également prévues. La qualité de service de restauration scolaire, tout comme l'offre proposée, demeure une préoccupation commune pour les enfants de notre arrondissement.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 121. Qui est pour ? La délibération 2021 DASCO 121 est adoptée à l'unanimité.

**21 °/2021 DASCO 168 – Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2 266 120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Nous sommes toujours en crise sanitaire, ce qui continue de perturber le bon fonctionnement des 17 caisses des écoles à Paris. Si la caisse des écoles a l'avantage d'être maître de ses approvisionnements pour pallier les périodes de confinement et les fermetures régulières des classes, des coûts fixes demeurent, alors que les recettes se réduisent. La baisse de la démographie a conduit à accueillir moins d'enfants et le développement du télétravail a conduit les parents à les garder chez eux à l'heure du déjeuner. C'est pourquoi, afin d'éviter que les caisses des écoles se trouvent en difficulté pour faire face à l'ensemble de la charge jusqu'à la fin de l'exercice 2021, il est proposé de verser à chacune d'entre elles une aide financière exceptionnelle dès le mois de décembre 2021.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, le montant est fixé à 30 300 euros.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 168. Qui est pour ? La délibération 2021 DASCO 168 est adoptée à l'unanimité.

**22 °/2021 DASCO 151 – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250 000 euros) et subventions pour travaux (64 922 euros)**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Cette subvention est une dotation complémentaire de fonctionnement destinée à assurer le financement de charges nouvelles ou exceptionnelles. Aussi, afin de faire face à l'envolée des dépenses de chauffage et d'électricité, les collèges voient leur dotation revalorisée. Ainsi, le collège Condorcet va percevoir 5 000 euros.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 151. Qui est pour ? La délibération 2021 DASCO 151 est adoptée.

**23 °/2021 DCPA 4 – GS Monceau Réparation suite fuite chauffage**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Les travaux de l'école maternelle ont provoqué des dégâts, notamment au niveau du chauffage sur un logement situé au 17-24 rue de Monceau. Au terme d'un protocole transactionnel, la Ville de Paris va indemniser à hauteur de 39 988,07 euros le préjudice subi.

**Mme LECUYER**

Une petite réaction concernant le temps de la procédure. Avez-vous remarqué les dates ? C'est très long, quand vous avez une fuite de ce genre.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2021 DCPA 4. Comme Sophie-Charlotte DEBADIER a été conseillère du cabinet SOTTO, par mesure de sécurité, elle ne prend pas part au vote. Qui est pour ? La délibération 2021 DCPA 4 est adoptée à l'unanimité.

## **24 °/2021 DVD 104 – Parc de stationnement Rond-Point des Champs-Élysées (8<sup>e</sup>). Attribution de la convention d'exploitation DSP (partie garage)**

### **M. BARTHELÉMY**

Le parc de stationnement souterrain du rond-point des Champs-Élysées est implanté sous le jardin des Champs-Élysées entre l'avenue Matignon et le théâtre Marigny à Paris. Il a été mis en service le 1<sup>er</sup> janvier 1969. Sa capacité totale est d'environ 891 places de véhicules légers répartis sur trois niveaux. Il comporte deux volumes contractuellement distincts, à savoir un parking public et un garage. C'est le garage qui fait l'objet de cette délibération.

Le garage est constitué de 330 places de véhicules légers au troisième sous-sol, destiné aux usages d'abonnés, de locataires et aux amodiataires. L'ouvrage est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à tous les usagers.

La société Indigo qui exploite déjà la partie parc public pour laquelle elle a obtenu la concession jusqu'au 14 mars 2028 était la seule soumissionnaire pour la partie garage. La CMS, exploitante sortante, n'a pas soumis d'offre. Pour information, l'affermage en cours pour la CMS arrive à échéance le 28 février 2022.

La durée de contrat prévue est de 6 ans et 20 jours. Le coût des travaux pour Indigo, donc l'investissement nécessaire pour remettre à niveau les deux parkings sera de 107 011,17 euros, dont 35 441 euros de provision pour la création d'une zone vélos sécurisée. Les recettes annuelles moyennes sont de 339 531 euros, incluant des charges et en particulier des charges d'entretien couvrant les parties et les choses communes et des prestations portant sur le garage, à hauteur de 70 000 euros. Cela nous intéresse, puisque c'est une partie importante et que cela fait partie des missions de la Mairie de s'assurer que le garage reste propre et accessible facilement.

Les redevances agréées avec la Mairie de Paris sont une redevance fixe forfaitaire de 25 000 euros hors taxes par an et une redevance variable à seuil, en l'occurrence 65 % du chiffre d'affaires au-delà de 275 000 euros hors taxes par an.

La soumission de la société Indigo nous paraissant de bonne qualité, nous soumettons cette délibération à votre vote.

### **Mme SEGOND**

Connait-on le nombre d'emplacements pour véhicules électriques qui sont créés ? quel est le nombre de bornes de recharge ?

### **M. BARTHELÉMY**

Je n'ai pas le chiffre en tête, je vais me renseigner.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Le but est aussi de créer des bornes pour que les voitures électriques puissent être rechargées.

Je mets aux voix la délibération 2021 DVD 104. Qui est pour ? La délibération 2021 DVD 104 est adoptée à l'unanimité. (Départ de M. HESSE)

## **25 °/2021 DJS 164 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances**

### **M. GAUGER**

Je vais être assez court, parce que nous avons eu l'opportunité d'en parler en septembre dernier pour proroger ce dispositif jusqu'à la fin de l'année et en octobre pour faire un bilan de la situation à Madame SEGOND, suite à sa question.

Là, il s'agit de renouveler ce dispositif. Vous avez un bilan intéressant de l'année 2020 qui montre notamment la moyenne des intéressés par ce dispositif, les structures relais, le nombre de commissions. Ce qui nous intéresse est le bilan dans le 8<sup>e</sup>. Vous le savez, nous avons quelques réserves sous l'ancienne mandature par rapport à ce dispositif, parce qu'il manquait de contrepartie de suivi. Sous cette mandature, la Ville de Paris a pris en considération cette critique. C'est plus encadré. Pour le 8<sup>e</sup>, la commission s'est réunie cette année et nous avons eu onze dossiers. Finalement, l'idée est de pouvoir distribuer l'ensemble des dossiers que nous avons avec mes collègues, Athénaïs et Martine, mais toujours en étant vigilants auprès de qui nous distribuons ces dossiers. Pour les distribuer, il faut avoir plus de demandes ; pour avoir plus de demandes, il faut plus sensibiliser les différents acteurs. Je remercie le cabinet de Madame le Maire qui a fait un effort considérable ces derniers mois sur ce sujet à travers une *newsletter*, le site, etc.

Nous sensibilisons également les structures relais. Dans le 8<sup>e</sup>, ce sont les foyers de jeunes travailleurs, c'est le centre Espace Beaujon, c'est via l'OMS8, etc. Je pense que nous pourrions remettre une couche auprès de certains acteurs. À un moment, nous avons sensibilisé les paroisses, ce peut être un acteur intéressant à sensibiliser de nouveau ; les structures sociales, via ma collègue Sophie-Charlotte aussi. Ce sont des structures relais intéressantes. Donc, renouvelons ce dispositif Paris Jeunes Vacances qui accompagne ces jeunes. Aujourd'hui, ce sont 13 % qui ne peuvent pas partir en vacances en France. Nous savons qu'ils font face à une crise terrible : la crise sanitaire et sociale. De manière complètement objective, ce dispositif est calculé par rapport au nombre de jeunes que nous avons dans l'arrondissement, les revenus, etc., ce qui permet d'avoir potentiellement 16 chèques vacances pour le 8<sup>e</sup> arrondissement. Je vous invite à voter pour ce dispositif et surtout à ne pas hésiter à en parler autour de vous.

### **Mme SEGOND**

Je ne sais pas si c'est parce que le dispositif n'est pas assez connu que nous avons ce solde, parce que je vois qu'il est resté 3 100 euros dans le dispositif en 2020. Je m'interroge vraiment sur l'intérêt de ce dispositif. Je m'explique.

Évidemment que les jeunes en ont besoin. Évidemment, tout cela n'est pas remis en cause, mais que faisons-nous aujourd'hui avec 100 euros ? Que faisons-nous avec 200 euros ? Nous prenons un billet de train, et après ? Il faut se loger, il faut se nourrir, etc. À terme, n'aurions-nous pas intérêt à repenser ce dispositif pour le rendre plus efficace, plus efficient ? C'est une question que je pose.

### **M. GAUGER**

Je pense que nous sommes tous d'accord pour que ce dispositif évolue avec son temps. Autrefois, c'était des chèques-vacances de 100 euros, maintenant il s'agit de 200 euros. C'est vrai que ce n'est plus adapté au coût des vacances. Par rapport au nombre de distributions, c'est le bilan 2020, où nous avons une faible demande. Pour 2021, je vous l'avais indiqué en automne, nous avons quand même dépensé deux tiers de notre enveloppe, c'était onze dossiers. Nous étions prêts à faire une commission en fin d'année, mais nous n'avions pas assez de demandes pour faire une dernière commission.

Donc, oui, ce dispositif doit évoluer et il faudra faire des propositions concrètes. Si vous avez des propositions, n'hésitez pas via la commission. Nous serons toujours preneurs pour les faire remonter. Je pense peut-être qu'Athénais, elle-même étudiante – même si je suis encore jeune selon la Ville de Paris –, pourra compléter.

**Mme MICHEL**

Je vais juste compléter la liste très rapidement. 200 euros d'argent pour partir en vacances, c'est énorme. Tout le monde ne s'en rend peut-être pas compte.

**Mme d'HAUTESERRE**

Bien sûr que nous nous en rendons compte.

**Mme MICHEL**

Il y en a qui ne se rendent peut-être pas compte de ce que représentent 200 euros dans la vie de quelqu'un qui ne peut pas prendre des vacances. Et il y en a qui ne se rendent peut-être pas compte que, quand on n'a pas de revenus, 200 euros, c'est énorme.

Donc, je pense que c'est mieux que rien. Malheureusement, on a quand même un gouvernement qui n'accompagne pas assez les jeunes. C'est la Ville de Paris qui est obligée de prendre le relais.

**Mme SEGOND**

On va arrêter ce discours, parce que je pense que tu ne vas pas gagner, parce que si je fais la liste des actions...

*[Brouhaha]*

**Mme MICHEL**

Bien sûr que nous pouvons toujours donner plus et faire plus pour les jeunes. Je pense que la Ville de Paris fait déjà plus qu'elle ne devrait.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix la délibération 2021 DJS 164. Qui est pour ? La délibération 2021 DJS 164 est **adoptée à l'unanimité.**

**26 °/2021 SG 77 – Transformations olympiques - Subventions (400 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »**

**M. GAUGER**

Vous vous le rappelez : en septembre 2017, très bonne nouvelle, nous sommes choisis pour les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Nous avons notamment remporté cette candidature, parce que nous avons présenté des Jeux responsables et écoresponsables. 90 % des équipements sont existants ou seront éphémères, c'est-à-dire que l'existant sera mis en avant et également les sites historiques de Paris. C'est l'aspect patrimonial.

Ensuite, il y a l'aspect environnemental avec une vraie préoccupation.

Il y a aussi l'aspect social, la santé. Pour cela, il y a notamment un dispositif, un fonds de dotation « Paris 2024 », créé avec pas moins de 50 millions d'euros, auquel contribue un certain nombre

d'organismes. La Ville de Paris y est naturellement associée et elle permet d'apporter des subventions à des associations qui répondent à des projets précis pour sensibiliser sur l'impact des Jeux en 2024 et préparer notre jeunesse à recevoir ces Jeux à Paris.

En l'espèce, cette délibération porte sur une subvention de 200 000 euros de la Ville de Paris qui portera 35 projets choisis suite à un appel d'offres. Ces projets distinguent essentiellement les quartiers prioritaires. L'appel d'offres a eu lieu du 10 mai au 2 juillet 2021. 500 projets ont été déposés, 120 sur le territoire francilien, dont 67 pour des activités auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Ici, 35 initiatives vous sont soumises. Ces projets n'ont pas lieu dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Parmi les associations, il y a le PUC, Paris Université Club. C'est le club que nous avons sollicité il y a quelques années pour animer tous les samedis matin une école multisports pour nos enfants, parce qu'il n'y en avait pas et que cela manque à Paris pour les moins de 7 ans. Nous avons fait un partenariat avec eux. Donc, je suis content qu'il fasse partie de cette liste. Je vous avoue que je connais moins les autres, mais vu le nombre de projets proposés par rapport aux 35 retenus, je pense qu'on peut considérer qu'il y a un vrai sérieux sur leur sélection. En tout cas, nous serons attentifs. Ce sont des subventions assez modestes, je ne voudrais pas comparer à ce qu'on a parfois pour la culture. Mais, globalement, le sport en a besoin. Nous savons toutes les vertus qu'il a au niveau social, santé, intégration.

Nous vous appelons à voter pour cette délibération.

### **Mme LECUYER**

Effectivement beaucoup de subventions, j'imagine que personne n'a pris le temps de les regarder dans le détail. J'ai un peu le sentiment que c'est du saupoudrage, avec certaines associations, dont le lien avec le sport, ou en tout cas avec les JO, est assez lointain. En tout cas, le 8<sup>e</sup> n'est directement concerné par aucune association. Je veux donc juste dire quelques mots sur les considérations un peu plus générales sur les JO de Paris 2024.

Comme Grégoire l'a évoqué, la Ville de Paris s'est engagée – je la cite : « à organiser des Jeux sobres et durables, utiles aux Parisiennes et Parisiens, qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine ». Toutefois, permettez-moi d'y trouver deux réserves et un point de vigilance.

Ma première réserve concerne la situation budgétaire dégradée dans laquelle se tiendront les JO. Or, les surcoûts par rapport aux prévisions font partie des invariants de l'histoire des JO depuis 1984. Je ne vous donnerai pas les chiffres, mais il est très rare qu'une ville réussisse à faire un bénéfice sur les JO. Ma question est : avons-nous les moyens de tels surcoûts dans la situation budgétaire déjà très dégradée dans laquelle nous nous trouvons ?

Ma seconde réserve concerne une autre situation très dégradée, celle de l'espace public. Aujourd'hui, Paris n'est ni propre, ni sûre, ni fluide. Les touristes sondés font régulièrement état de leur déception après avoir constaté que Paris n'était pas la Ville lumière espérée. Or, les JO sont une vitrine d'exposition. Un argument souvent mis en avant est que les JO permettent à une ville de bénéficier d'un coup de projecteur. Le monde risque d'être un peu déçu devant ses écrans de télévision. J'aimerais croire que l'hôtel-de-ville saisisse cette occasion unique de présenter Paris sous son meilleur jour pour réformer enfin ce qu'il faut, afin d'améliorer le service public rendu en termes de propreté, de sécurité et d'aménagement des espaces publics et de mobilité.

Je suivrai avec beaucoup d'attention, comme vous je l'espère, la transformation temporaire de la place de la Concorde qui a été choisie pour accueillir les épreuves de sports urbains. D'autant que cette

transformation temporaire est officiellement présentée comme un aménagement, préfigurant une réorganisation durable du site avec des évolutions importantes. Il faut rester extrêmement vigilant pour que le patrimoine de la place de la Concorde, à commencer par ses fontaines et sa statuaire, ne sorte pas endommagée de ces JO.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Vous le savez certainement, ces JO, on les voulait. La droite voulait ces jeux quand on était aux affaires. Après, elle n'en voulait plus parce qu'elle était dans l'opposition. Ce que je sais c'est que l'ancien président de la République Nicolas SARKOZY a pris la parole publiquement devant 200 journalistes lors d'un déjeuner auquel j'ai assisté pour déclarer sa fierté de voir les JO à Paris. Il y a 100 ans que Paris n'a pas eu de JO, il est très fier que le monde entier puisse venir à Paris avec ces JO. Donc, arrêtons de faire de la politique politicienne. Nous sommes contents d'avoir obtenu les JO pour 2024. C'est l'essentiel. On s'est battu, la gauche, la droite. On était tous derrière la Ville pour les avoir. Certes, il y a aujourd'hui un certain nombre de problèmes à régler comme celui de la propreté, mais on ne va pas à présent tout dénigrer parce qu'il y a des trous, à un moment, il faut arrêter. Chaque fois, on revient aux trous, à la saleté, à la propreté, il pleut, c'est la faute d'Hidalgo, il neige, c'est la faute d'Hidalgo. On a les JO, on en est fier, on est content !

Je mets aux voix la délibération 2021 SG 77. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération 2021 SG 77 est adoptée.

### **27 °/V08 2021 22 – Vœu de Mme Sophie SEGOND concernant les trottinettes électriques**

Considérant que les opérateurs de trottinettes électriques en libre-service sélectionnés par la Ville de Paris ont mis en place un système de bridage de la vitesse de leur flotte à 10 km/h dans 700 zones de la Ville de Paris, dont plusieurs dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la mairie de Paris est en train de définir des quartiers où les trottinettes électriques en libre-service ne pourront plus rouler à vive allure ;

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- la totalité de la superficie du 8<sup>e</sup> arrondissement soit concernée par les mesures de bridage de la vitesse des trottinettes en libre-service ;
- Madame la maire du 8<sup>e</sup> arrondissement tienne informés les CCQ et le conseil d'arrondissement des négociations qu'elle mènera en ce sens avec les services de la Ville de Paris et les opérateurs des trottinettes électriques en libre-service.

### **Mme SEGOND**

Vœu très court. Les opérateurs de trottinettes électriques en libre-service sélectionnés par la Ville de Paris ont mis en place un système de bridage de la vitesse, ce qui était absolument nécessaire. Ce système de bridage à 10 km/h concerne 700 zones dans la Ville de Paris, dont plusieurs dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Mon vœu exprime le souhait que tout le 8<sup>e</sup> arrondissement soit concerné par ces mesures de bridage. Je suis extrêmement préoccupée par le nombre d'accidents et par la vitesse de ces engins, de plus en plus rapide dans notre arrondissement.

C'est la raison pour laquelle je présente ce vœu et pour que vous informiez les conseils de quartier et notre conseil des négociations que vous mènerez avec les services de la Ville et les opérateurs des trottinettes électriques concernées.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vous avez certainement lu la presse. Je pense que le *JDD* et *Le Parisien* ont rapporté un certain nombre de choses. Je pense que votre vœu a été déposé avant la sortie des articles dans la presse.

David BELLIARD, chargé auprès d'Anne HIDALGO des mobilités, a communiqué sur le bridage à 10 km/h des trottinettes électriques en libre-service sur l'ensemble de la capitale.

Donc, je souhaite vous préciser les demandes que nous avons portées auprès de David BELLIARD. En effet, la carte publiée le 14 novembre ne correspondait pas à la totalité des propositions faites par les maires d'arrondissement.

Ainsi, pour le 8<sup>e</sup>, nous avons demandé le bridage dans un rayon de 500 mètres autour de l'ensemble des établissements scolaires, mais aussi la rue de Ponthieu, la rue du Faubourg Saint-Honoré, la ZAC Beaujon, le quartier Corvetto/Treilhard/Maleville/rue Mollien, les grandes places (Concorde, Madeleine et Saint-Augustin), les boulevards Malesherbes, Haussmann et Friedland ainsi que la rue La Boétie.

La situation des Champs-Élysées est particulière. Le préfet de police a pris le 18 novembre 2021 un arrêté interdisant la circulation des trottinettes électriques sur la partie de l'avenue comprise entre le rond-point et la place de l'Étoile, de 22 heures à 6 heures du matin. L'arrêté est valable jusqu'au 2 janvier 2022. Des effectifs supplémentaires sont déployés pour veiller au respect de cette interdiction. De même, la police municipale mène des opérations de verbalisation en journée, dont trois ont eu lieu cette semaine. Ce sont les informations qui nous ont été données.

Il y a un mois, j'ai reçu les trois opérateurs retenus par la Ville de Paris, Lime, Tier et Dott. Il faut savoir que le 8<sup>e</sup> arrondissement est celui qui compte le plus de locations. Les opérateurs étaient prêts à mettre en œuvre un bridage des trottinettes en soirée sur le secteur des Champs-Élysées, mais l'arrêté du préfet de police est intervenu entre temps. En revanche, nous avons convenu d'organiser une opération au printemps pour sensibiliser les usagers aux risques encourus. Des régulateurs sont mis en place, auxquels nous faisons appel si un emplacement de stationnement dédié aux trottinettes est mal rangé ou si des trottinettes sont abandonnées sur l'espace public en dehors de ces zones.

Nous avons la chance d'avoir des opérateurs à l'écoute. Ils se rendent bien compte du nombre d'incivilités et d'accidents dus aux trottinettes circulant sur les trottoirs, raison pour laquelle j'ai sollicité la police municipale. Tous les jours, les agents font ce travail dans le périmètre des Champs-Élysées, parce que les trottoirs font environ 7,20 mètres et les utilisateurs ne respectant rien, beaucoup d'incidents ont été signalés. Maintenant, nous espérons tous que, entre la police nationale et la police municipale, nous enrayerons les incivilités de ces usagers très peu respectueux de l'espace public.

À partir du moment où la Ville a communiqué, nous allons revoir le plan, parce que des opérateurs se sont trompés dans le tronçon entre le rond-point et la Concorde, ainsi que le rond-point et la place de l'Étoile. Donc, vu les éléments que je vous apporte, je vous demande de retirer votre vœu qui n'a plus lieu d'être.

**Mme SEGOND**

Comme vous le savez, nous déposons nos vœux bien en avance. Dans la mesure où l'arrêté a paru, bien sûr je retire mon vœu.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je vous remercie.

## **28 °/V08 2021 23 – Vœu de Mme LECUYER pour améliorer l'aménagement provisoire de la « rue aux écoles » rue de Moscou entre la rue de Liège et la rue de Bucarest**

### **Mme LECUYER**

Cet aménagement provisoire d'une « rue aux écoles » rue de Moscou entre la rue de Liège et la rue de Bucarest a impacté significativement le quotidien des habitants et des commerçants du secteur, avec plusieurs difficultés persistantes qu'il faut régler ou en tout cas réfléchir à comment les régler :

- circulation très dangereuse de motos et de vélos, en particulier sur le trottoir de la rue de Moscou emprunté par de nombreuses familles au droit de la place de Dublin ;
- difficulté pour de nombreux véhicules, afin de tourner à droite depuis la rue de Moscou vers la rue de Bucarest ;
- difficulté pour les commerçants d'être livrés au droit de leur commerce, etc.

Aucune réunion publique de concertation, ou de présentation du projet, n'a été organisée par la Mairie de Paris avec les riverains sur les modalités d'aménagement définitif des différentes rues aux écoles de l'arrondissement, notamment celle de la rue de Moscou et pas davantage pour la rue de Turin qui ne figurait pas dans mon vœu, mais qui est dans le même périmètre.

Ces sujets sont-ils à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier Europe organisé le 6 décembre ?

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8<sup>e</sup> émette le vœu que la Mairie de Paris organise dans les meilleurs délais une réunion de concertation avec les riverains, dédiée à l'aménagement de la « rue aux écoles » rue de Moscou au cours de laquelle elle dresse un premier bilan de cet aménagement provisoire et qu'elle présente les corrections qu'elle compte apporter pour améliorer l'aménagement définitif, y compris sur le plan esthétique.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Comme les habitants nous l'ont demandé dans le cadre de la démarche « Embellir votre Quartier », les rues de Florence et de Moscou sont désormais des rues aux écoles. Un barriérage provisoire a été mis en place à la rentrée, afin de supprimer le trafic de transit et ainsi assurer la sécurité des élèves.

Lors d'une réunion sur site en septembre, avec la police municipale et les services techniques, des correctifs ont été mis en place rue de Moscou. Les habitants et les commerçants que j'ai rencontrés ce jour-là étaient satisfaits. Des points de vigilance demeurent, notamment la circulation des deux-roues sur le trottoir entre la rue de Bucarest et celle de Turin. La nécessité de laisser passer une personne à mobilité réduite en fauteuil roulant empêche de mettre un obstacle, mais la police municipale mène des opérations de verbalisation.

Les services techniques sont en train d'étudier les aménagements possibles rue de Moscou, afin de concilier la sécurité des enfants et l'accès des riverains et des livraisons. Une fois les conclusions rendues, il est évidemment prévu de présenter les options aux riverains au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour réaliser les travaux au cours de l'été.

Comme pour la rue de la Bienfaisance, un dialogue permanent sera mis en œuvre avec les habitants. Depuis l'achèvement des travaux, même les habitants les plus inquiets nous témoignent leur satisfaction.

**Mme LECUYER**

C'était un vœu pour une réunion en amont, parce qu'on sait comment la Ville de Paris fonctionne. En général, quand elle organise une réunion, c'est le projet définitif qui est présenté avec, à la marge, des petites améliorations, des petits aménagements. Malheureusement, c'est ainsi que cela se passe.

Ce sujet sera-t-il à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier ? Les habitants sont dans le flou le plus total. C'est un aménagement qui laisse beaucoup à désirer. Samedi, il y avait encore toutes les barrières à terre. Il y a des espèces de gros cadenas qui permettent de maintenir en place les barrières, mais cela ne fait pas sérieux. Les habitants ne contestent pas du tout l'utilité pour la rue de Moscou, mais ils aimeraient savoir vers quoi ils se dirigent avec cet aménagement. Ils pourraient même faire des propositions.

**Mme d'HAUTESERRE**

Les services vont faire une proposition. Nous avons eu une réunion technique avec eux il y a une semaine.

À un moment donné, il faut aussi arrêter. Les gens sont d'une incivilité, ils ne respectent rien. Ils n'ont peur que d'une seule chose, c'est des bâtons ! Donc, effectivement, avec la police municipale, nous allons en mettre partout pour les verbaliser, parce qu'il y en a marre de voir les gens qui circulent souvent sur les motos ou sur les vélos en contresens et sur les trottoirs. À un moment, il faut rappeler aux gens qu'il y a des codes dans la société et que tout le monde doit les respecter. Autrement, cela s'appelle l'anarchie et c'est le bordel partout. Aujourd'hui, nous le vivons. Dans tout Paris, c'est cela. Sur les trottoirs, vous avez les vélos, les trottinettes, les deux-roues motorisés qui ne respectent rien, chacun fait ce qu'il veut, ils s'invectivent, ils se menacent, ils se crachent dessus. On est dans une société civilisée, il faut que les uns et les autres respectent l'espace public.

Compte tenu de tous ces éléments, la majorité du 8<sup>e</sup> arrondissement émet un avis défavorable à votre vœu, parce que nous suivrons ce dossier.

**Mme LECUYER**

Donc, il y aura une réunion de concertation à terme, relativement rapidement.

**M. BARTHELÉMY**

Premier trimestre 2022.

**Mme LECUYER**

Le sujet sera-t-il évoqué en Conseil de quartier pour que les habitants aient une information suffisante ?

**M. TILLOY**

Nous évoquerons cette réunion, mais nous ne pourrons pas faire la réunion avant la réunion.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix le vœu V08 2021 23. Qui est pour ? Qui est contre ? Le vœu V08 2021 23 est rejeté à la majorité (12 voix).

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Mme Virginie KRIKORIAN,

M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

### **Mme LECUYER**

J'aurais préféré poser une question mais étant donné qu'on a droit à une seule question, on se trouve coincé et on est obligé de déposer des vœux sur tous les sujets, c'est dommage.

### **29 °/V08 2021 24 – Vœu de Mme LECUYER pour que la Mairie du 8<sup>e</sup> contribue à améliorer l'environnement sonore dans l'arrondissement**

### **Mme LECUYER**

Le vœu est relatif à l'amélioration de l'environnement sonore dans l'arrondissement.

La réduction des nuisances sonores est un enjeu décisif de santé publique et de qualité de vie en zone urbaine, tout particulièrement à Paris, l'une des capitales les plus denses au monde. Le bruit routier reste la principale source de nuisances sonores à Paris, devant le bruit de voisinage, y compris celui des terrasses bruyantes. Ce bruit routier fait perdre aux Parisiens 8,5 mois d'espérance de vie en bonne santé, selon la communication de la Ville de Paris. Or, Bruitparif cartographie la quasi-totalité du territoire du 8<sup>e</sup> arrondissement à des niveaux d'exposition supérieurs à 40 dB(A) la nuit et à 50-55 dB(A) en journée, et certains axes à des niveaux d'exposition supérieurs à 80 dB(A).

Divers dispositifs pour lutter contre le bruit routier mis en place et expérimenter à Paris pour améliorer l'environnement sonore :

- Abaissement général à 30 km/h pour la circulation des véhicules – nous l'avons depuis un ou deux mois –, sauf sur certains grands axes à l'instar de l'avenue des Champs-Élysées, du boulevard Malesherbes et de la rue Royale ;
- Revêtements acoustiques, à l'instar de celui expérimenté rue de Courcelles ; et radars sonores, à l'instar de ceux expérimentés dans les 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8<sup>e</sup> émette le vœu que la Mairie du 8<sup>e</sup> priorise, dans l'arrondissement, les espaces stratégiques en termes de nuisances sonores routières et formule des propositions, en concertation avec les membres des Conseils de quartier concernés, pour contribuer à améliorer l'environnement sonore dans l'arrondissement.

Je pense en particulier à ces nouveaux dispositifs de radars sonores qui sont testés. N'y a-t-il pas avec les Conseils de quartier à déterminer les endroits qui mériteraient de devenir test avec ces radars ?

### **Mme d'HAUTESERRE**

C'est Monsieur André TILLOY, adjoint à la démocratie participative, qui va vous répondre.

### **M. TILLOY**

Ce vœu souhaite que la Mairie du 8<sup>e</sup> formule des propositions dans le cadre de la réduction des nuisances sonores dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Les voies ferrées de la gare Saint-Lazare constituent un point noir du bruit dans l'arrondissement. Dans le cadre du projet de la mandature, des études pourraient être lancées en ce sens. Outre l'objectif de créer une trame verte, ce projet vise également à réduire les nuisances sonores au cœur du quartier le plus densément peuplé de l'arrondissement.

Le 8<sup>e</sup> arrondissement est l'un des deux arrondissements pilotes sur un nouveau revêtement de la chaussée qui diminue le bruit de roulement des véhicules. Sont concernées non seulement la rue de Courcelles, mais aussi bientôt la rue d'Argenson.

Concernant les terrasses, le 8<sup>e</sup> arrondissement était cet été le sixième par le nombre de terrasses et le quatorzième seulement sur le nombre de signalements pour nuisances. Toute terrasse qui a posé des difficultés en 2021 ne sera pas autorisée en 2022.

Madame Jeanne d'HAUTESERRE et Monsieur Vincent BALADI ont interpellé Madame le Maire de Paris lors de l'adoption du plan d'amélioration de l'environnement sonore.

Les rues aux écoles, en cours de déploiement dans l'arrondissement, limitent le bruit subi par les habitants.

L'aménagement des rues d'Amsterdam, du Havre et Tronchet améliore aussi la qualité de vie de leurs habitants.

Toutes ces initiatives manifestent la volonté active de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de limiter le bruit dans notre arrondissement et rendent ce vœu superflu.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix le vœu V08 2021 24. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu**

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

**Abstention : 2** (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

**30 °/Q08 2021 59 – Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les inversions prochaines du sens de la circulation dans certaines rues des quartiers Europe, Monceau et Saint-Augustin**

#### **Mme SEGOND**

Au cours de la réunion de restitution de la consultation « Embellir votre Quartier », il a été indiqué que la modification du plan de circulation des quartiers Europe, Monceau et Saint-Augustin se ferait « fin 2021 – début 2022 ». Pouvez-vous nous donner des précisions sur ce calendrier, rappeler les voies concernées par les inversions de sens et donner des précisions sur l'impact de ses inversions sur les rues adjacentes ?

Ma question est simplement pour me permettre de répondre à un certain nombre d'habitants qui m'ont sollicitée.

### **Mme d'HAUTESERRE**

C'est Jean-Louis BARTHELEMY, conseiller d'arrondissement délégué aux mobilités qui va vous répondre.

### **M. BARTHELÉMY**

La révision du plan de circulation vise à limiter le trafic de transit dans les rues étroites, le bruit et la pollution. Pour cela, il est parfois nécessaire d'inverser le sens de circulation d'un certain nombre de portions de rues. Par exemple, dans les plans prévus, c'est le cas dans la partie basse de la rue de Saint-Pétersbourg.

Le plan de circulation réalisé a été présenté dans le cadre de la démarche « Embellir votre Quartier », notamment le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il sera mis en œuvre au fur et à mesure de la réalisation des projets durant l'année 2022, notamment le réaménagement des rues dans le cadre de la réalisation du double sens cyclable. Néanmoins, les services de la Ville travaillent encore à la finalisation du plan « Embellir votre Quartier ». Je vous rappelle qu'il y a plusieurs dizaines de propositions faites par les habitants dans ce cadre pour l'améliorer.

Les services doivent encore nous faire part des propositions, ainsi qu'aux habitants du quartier, sur l'aménagement définitif, en particulier de la rue de Saint-Pétersbourg qui doit être réaménagée en grande partie, qui est un des axes pivots du quartier et également la rue de Rome et d'autres rues sur le quartier Saint-Augustin, Europe. À ce titre, une nouvelle réunion de concertation sur le sujet sera organisée dans le courant du premier trimestre 2022.

### **31 °/Q08 2021 60 – Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les initiatives locales d'aménagement et d'animation pour contribuer à redynamiser les flux passants et l'activité commerciale dans le secteur de la place de la Madeleine**

#### **Mme LECUYER**

C'est la question orale. La question écrite n'a plus lieu d'être, puisque c'est la même.

Cette question orale est relative aux initiatives locales d'aménagement et d'animation pour contribuer à redynamiser les flux passants et l'activité commerciale dans le secteur de la place de la Madeleine.

Dans le secteur de la place de la Madeleine, le taux de vacance commerciale atteint un niveau inédit avec la multiplication des annonces de « bail à céder » et de « fonds de commerce à vendre ». La rue Tronchet, où travaillent surtout des indépendants, est particulièrement dévitalisée avec environ un quart de boutiques inactives.

Au-delà des crises (gilets jaunes, grèves, covid-19, etc.), deux hypothèses sont régulièrement émises par les commerçants pour expliquer la difficile équation commerciale locale : le montant élevé des loyers, mais aussi le tarissement durable des flux passants, notamment piétons. Concernant les causes de ce tarissement des flux passants, sont souvent évoqués les défauts de la coronapiste rue Tronchet ainsi que l'absence d'animations et d'événements dans le secteur. Si une mairie peut difficilement agir sur les loyers, les élus peuvent - et doivent - en revanche contribuer aux initiatives locales d'aménagement et d'animation.

Ma question est donc la suivante : quelles initiatives locales d'aménagement et d'animation la Mairie du 8<sup>e</sup> compte-t-elle prendre, et faire prendre par la Mairie de Paris, afin de contribuer à redynamiser les flux passants et l'activité commerciale dans le secteur de la place de la Madeleine ?

Il y a quelques petites idées, par exemple améliorer le marché existant – le sujet a été évoqué lors du Conseil de quartier il y a quelques jours – et en le complétant pourquoi pas d'un marché alimentaire bio sur le parvis nord de la place, en restaurant et en valorisant le patrimoine des lavatoires de la place de la Madeleine, etc.

J'ai quand même un petit questionnement par rapport au parvis nord qui a été refait. Il est très minéral et il avait été prévu pour accueillir des animations. C'est vrai qu'il y a eu la covid. Des événements sont-ils programmés ? À un moment, il y avait le festival brésilien – qui n'existe plus.

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est Monsieur Vincent BALADI, conseiller de Paris chargé de la sécurité et habitant du quartier – il y est même né – qui va vous répondre.

**M. BALADI**

Vendredi dernier, Madame LECUYER, vous étiez vous-même au Conseil de quartier. Nous avons déjà avec Madame le Maire apporté un certain nombre de réponses. Je vais compléter.

Vous parlez tout d'abord de flux passants piétons. Nous sommes dans un quartier avec les grands magasins à proximité, soit Printemps, Hausmann, Galeries Lafayette, mais il n'y a plus les touristes étrangers, en raison de la crise covid. C'est vraiment quelque chose qui nous est tombé dessus. Donc, fatalement, il y a moins de flux dans cette zone-là. C'est le premier point.

Sur la vacance commerciale, vous parlez d'un quart de boutiques inactives. Nous avons fait le recensement précis. On est plus autour d'un sixième, voire un huitième de boutiques inactives, sachant que vous comptez les boutiques qui ont fermé et qui ont eu de nouvelles activités, sachant que dans Paris, en général, la vacance est autour de 25 % tous les deux ans. C'est un deuxième point important.

Il y a aussi de nouvelles enseignes comme Tempur qui ont ouvert. Je pense à British Stock, etc. Donc, on ne peut pas dire que, concrètement et factuellement, il y ait plus de vacances qu'ailleurs. Ensuite, comme l'a dit Madame SEGOND, le commerce évolue considérablement à Paris. Les formes de commerce se transforment. Les gens se font beaucoup livrer. Les propositions que vous faites, si je comprends bien...

**Mme LECUYER**

C'étaient quelques suggestions...

**M. BALADI**

Vous proposez de faire des animations avec de l'argent public pour compenser le flux de touristes et de personnes qu'on n'a plus dans ce quartier.

**Mme LECUYER**

Par exemple, le festival brésilien, un marché de Noël, etc.

**M. BALADI**

Je peux vous dire pour parler régulièrement avec l'association des commerçants que cela n'amène quasiment personne pour acheter dans ces boutiques. Donc, je pense que vous proposez les mauvaises solutions.

D'ailleurs, vous avez mené une communication assez négative autour de la place et après vous vous plaignez de ses difficultés. On ne peut pas être contre le réaménagement de la place pour faire plus de place aux piétons et ensuite demander des mesures pour accroître des flux.

**Mme LECUYER**

Je ne comprends pas ce que vous dites.

**M. BALADI**

Je prends un autre exemple. Êtes-vous pour ou contre les JO ? Êtes-vous pour ou contre...

**Mme LECUYER**

Ce n'est pas le sujet.

**M. BALADI**

C'est important.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vous demandez ce qu'on doit faire pour améliorer et notamment pour faire vivre et revivre ce quartier. Cela ne vous a pas échappé que :

- Fauchon a fermé suite à la crise des gilets jaunes, des manifestations de fin d'année et ensuite la covid ;
- Hédiard a été revendu cinq ou six fois depuis 2014. Depuis mon arrivée, je crois avoir rencontré au moins cinq ou six directeurs. Dernièrement, l'investisseur a fait déposer à l'INPI le nom d'Hédiard, mais on pense qu'il ne va pas l'exploiter.

Aujourd'hui, la crise économique et sanitaire existe. Malheureusement, Fauchon est un nom pour l'international. Du fait de sa fermeture, les gens ne consomment plus là. Il y a un immeuble qui a aussi fermé, il doit accueillir le Parlement européen. Les projets sont une chose. Ensuite, quand la crise arrive, les investisseurs ne le font pas à fonds perdu, il faut aussi qu'ils gagnent de l'argent, il faut qu'ils voient comment les choses se passent.

Pour le festival brésilien, appelé le Lavage de la Madeleine, quand je suis arrivée en 2014, cette association est venue me voir pour faire cette fête, pour les accompagner chaque année. Ils se sont endettés et un jour les fournisseurs nous ont envoyé une facture. Il fallait trouver un moyen de la régler. Maintenant, nous leur avons dit : « Vous faites votre fête, mais nous n'avons pas à payer les factures que vous engendrez ». L'année dernière, ils n'ont pas fait ce festival, parce qu'ils n'avaient plus de budget. Ils ont recommencé à faire une petite manifestation, initialement, qui partait du 10<sup>e</sup> arrondissement, en procession. C'était une grande fête, sauf que nous devons justifier le financement. Quand les factures arrivent, il faut étudier à quoi elles correspondent car c'est quand même l'argent public.

Oui, si vous avez des idées, nous pouvons faire des opérations, des événements, des cérémonies.

**Mme LECUYER**

Un marché de Noël sur le parvis nord de la Madeleine aurait du sens.

## **Mme d'HAUTESERRE**

Oui. Nous allons peut-être demander à Monsieur CAMPION ! Le marché de Noël est un marché public. Les personnes qui ont des idées, les associations, les sociétés doivent faire des propositions à la Mairie centrale, parce qu'à partir du moment où vous occupez l'espace public, vous devez avoir l'autorisation de la Mairie centrale. Ensuite, les maires d'arrondissement valident ou ne valident pas. Avant tout, il faut disposer de l'autorisation de l'occupation de l'espace public. J'ai eu une proposition des commerçants, notamment de Fauchon-Hôtel avec une autre personne ; entre temps, cela a capoté, en raison de la covid. Il fallait qu'ils investissent, qu'ils louent une quarantaine ou une cinquantaine de chalets, qu'ils avancent de l'argent dans une situation sanitaire très incertaine. Alors, qui doit payer ? Nous n'allons pas avancer de l'argent pour des opérations aléatoires. La situation est difficile.

Oui, depuis deux ans, nous n'avons pas pu avoir d'animations, nous n'avons pas pu avancer sur cette fameuse place dont le réaménagement s'est terminé au moment de la covid. Souvenez-vous : au moment de la crise et au moment du confinement, des associations se sont réunies dans le restaurant Refettorio et ils ont occupé cet espace. Ils ont fait une animation qui n'a rien à voir avec une animation festive. 135 bénévoles se sont réunis pour préparer des repas et les livrer à des personnes qui sont en grande précarité. Oui, il y a des animations. Aujourd'hui, nous devons gérer la situation en fonction de cette crise. Les gens ne vont pas investir pour faire la fête. Regardez ce qui se passe. Cela fait deux jours que nous sommes constamment en réunion de crise avec le préfet de police, avec les services de la Ville. Aujourd'hui, ce que veut le gouvernement est de mettre des barnums partout pour faire vacciner. Ce n'est pas tellement jouissif comme événement.

## **M. BALADI**

Pour dire tout ce qui a été fait, je rappelle que :

- pour la première fois depuis 40 ans, la rue Tronchet est illuminée cette année ;
- l'association des commerçants du carré de la Madeleine, en lien avec Madame Virginie KRIKORIAN et Madame le Maire, a fusionné avec l'association Comité Madeleine.

Donc, il y a vraiment un souhait des commerçants, mais je pense que vous n'avez visiblement pas eu de contact avec cette association.

Nous avons validé Leroy Merlin en commission départementale de l'Aménagement commercial.

Créer un marché de Noël, pourquoi pas, mais cela va concurrencer directement tous les commerces de bouche de la rue Castellane. Il faut aussi réfléchir à cela.

La réorientation de Fauchon, Madame le Maire en a parlé, a très bien fonctionné. Hédiard, c'est plus compliqué. Je rappelle que le loyer d'Hédiard – cela a aussi été dans le JDD – était de 2 millions d'euros par an, que le concept d'Hédiard ne pouvait pas fonctionner et que l'État a subventionné plusieurs centaines de millions d'euros au titre de l'activité partielle avec 30 salariés. Or, il y a déjà eu un plan de licenciement, 42 postes sur 65 ont été supprimés en 2017, autant dire tout le personnel. Là, cela va continuer. C'est la catastrophe pour Hédiard, mais ils n'ont pas su se réinventer, contrairement à Fauchon.

Je rappelle aussi qu'il a eu l'inauguration de l'hôtel de la marine.

Je rappelle enfin que les propriétaires fonciers – je pense que vous êtes bien placée pour le savoir – sont libres de pratiquer les loyers qu'ils souhaitent. Peut-être que vous souhaitez émettre un plafonnement des loyers, mais cela me semble compliqué à mettre en place.

**Mme LECUYER**

Je crois que ce n'est pas le sujet.

**M. BALADI**

Enfin, je rappelle que la restauration du pronaos de l'église de la Madeleine et la rénovation de la rue Royale contribuent aussi à revaloriser le quartier. Il y a eu aussi une brocante à la Madeleine et les lavatories qui rouvriront au deuxième semestre 2022, après une campagne de rénovation.

Voici toutes les actions concrètes et sur le long terme. Rendez-vous dans cinq ans pour la place de la Madeleine.

**Mme d'HAUTESERRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée.

La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au mardi 25 janvier 2022 à 19 heures.

D'ici là, je vous souhaite bien évidemment de passer d'agréables fêtes de fin d'années avec vos proches. L'actualité nous démontre que ces moments sont précieux pour le bien-être de tous. Restez vigilants sur les gestes barrières. A très bientôt.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21 h.**

Le Maire

Jeanne d'HAUTESERRE

